



Paris, le 25 février 2009 - N° 68/D130

Développement durable

Les rencontres du Cnis

22 octobre 2008

La Rencontre
«Développement durable»
s'est tenue le 22 octobre 2008 au Centre de Conférence Paris Victoire, Arpège Service
à Paris

sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPORT,
vice-président du Conseil national de l'information statistique
et de Monsieur Christian AVEROUS,
Président de la formation « Environnement » du Cnis

LISTE DES PARTICIPANTS

AIDI	Amena	DGIMT
ALLAUME-BOBE	Dominique	UNAF
ALLIBE	Benoit	EDF Recherches et Développement
AMINE	Mohamed	CNFPT
AMIOT	François	MEEDDAT/DGALN/DPUH/QV
ANGOTTI	Philippe	Association des communautés urbaines de France
ARCHAMBAULT	Édith	Université Paris1 sorbonne
ARNAC	Pascal	ADELS
ARNAL	Juliette	Centre d'Etude de l'Emploi
AUBERTIN	Catherine	IRD - Centre d'Orléans
AUDRAS-MARCY	Sarah	IAU Ile-de-France
AVANZO	Claude	Insee - DR Rhône Alpes
AVEROUS	Christian	OCDE
AZÉMAR	Michel	Fédération Française pour les science de la Chimie
BARDE	Jean-philippe	CCEE
BARDOU	Magali	MEEDAT
BARLET	Jean-Luc	MAZARS & GUERARD
BAUDELET	André	Crédit agricole S.A.
BAVAY	Francine	Conseil Régional d'Ile-de-France
BECKER	Jean-Jacques	MEEDDAT/CGDD/SEEI/MA
BEER	Sandra	USH
BEGUIN	Jean-Marc	Insee
BERLINE BOULEAU	Sylvie	Conseil national du développement durable (CNDD)
BERTIN	Michel	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/CGAAER
BESSON	Virginie	Insee
BLANC	Christophe	Ministère de l'Agriculture et de la pêche
BOCCARA	Frédéric	MEEDDAT / CGDD / SOeS / OST3
BONNET	Nicolas	Centre d'Etudes de l'Emploi
BONNY	Sylvie	INRA AgroParisTech
BOQUET	François-Nicolas	Association française des entreprises privées (AFEP)

BOURRIOT	François	CEREN
BOVAR	Odile	DIACT
BRILLET	Bernard	MEEDDAT/CGEDD
BRIQUEL	Vincent	Cemagref - UR développement Territoires Montagnards
BURTSCHHELL	Laurent	LYONNAISE DES EAUX
CAICEDO	Emmanuel	MEEDDAT/CGDD/SOeS
CAMORS	Carine	IAU Ile-de-France
CAYEUX	Louis	FNSEA
CAYLA	Jean-Michel	EDF
CHABAUD	Julie	Conseil général de Gironde
CHABRAN	Pierre	Conseil général de l'Hérault
CHABRET	Pierre	ADEME - DOBS
CHAILLAT	Martine	CESR Aquitaine
CHANTEAU	Jean-Pierre	LEPII-CNRS / UFR E.S.E.Université Grenoble-2
CHAPRON	Jean-Etienne	Insee
CLERC	Pierre-François	DIACT
CLOAREC	Nathalie	Insee - DR Pays de la Loire
COIFFARD	Jean	Cnis
COMITI	Vincent-Pierre	Ministère de l'immigration et de l'intégration
COR	Yves	Chercheur
COSTA	Gilles	INRETS
COTIS	Jean-Philippe	Insee
COUVET	Denis	Museum/CRBPO
CUNEO	Philippe	Cnis
DANECH PAJOUH	Mehdi	MDP expertise
DE FLEURIEU	Agnès	MEEDDAT/CGEDD
de POPOW	Olga	Insee - DR Alsace
DEDIEU	Jacques	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/CGAAER
DEGIMEL	Louis	Insee
DEGUEN	Séverine	EHESP
DELAMARRE	Aliette	DIACT
DEMOTES-MAINARD	Magali	Insee - DR Midi-Pyrénées
DERISCHEBOURG	Tiphaine	KEOLIS
DESJARDINS	Bruno	DIREN Lorraine
DESRIERS	Maurice	Service statistique et prospective - Ministère Agriculture et Pêche
DIDIER	Francine	CFE-CGC
DIOGO	François	Région Alsace
DOMERGUE	Philippe	Insee
DOUVILLÉ	Cécile	Fédération Française des Sociétés d'Assurance
DREYER	Karine	Conseil Régional de Lorraine
du CREST	Arnaud	SEM régionale Pays de la Loire
DUBELLOU	Jean Louis	UNAF
DUCLUSAUD	Jean-louis	MEEDDAT/CGEDD/DGCID/CSU
DUFRENNE	Michèle	Museum National d'Histoire Naturelle
DUPORT	Jean-Pierre	Cnis
DUPUCH	Sébastien	CGT FO
DUSSERT	Françoise	Cnis
DUTHU	Françoise	Université PairsX-Nanterre/UFR SEGMI
ELBAUM	Mireille	CNAM
FAYE	Jean-pierre	CNFPT
FONTELLE	Jean-Pierre	CITEPA

FORT	Marie-Laure	Région Centre
FOURCADE	Pierre	Direction générale de la gendarmerie nationale
FREDERICK	Stéve	Maison de l'emploi et de la Formation du Cotentin
FREMEAUX	Alice	Groupe AXA
GADREY	Jean	Université de Lille 1
GARNIER	Christian	FNE (France-nature-environnement)
GAUTHERON	Jean-Michel	CESR d'AQUITAINE
GÉLY	Alain	Insee
GERMON	Serge	MEEDDAT- DGAC
GIÉ	Gérard	In Numeri
GOURGOUILLAT	Sébastien	Réseau Ferré de France
GRANDJEAN	Alain	Comité de veille écologique de la fondation Nicolas Hulot
GREGOIRE	Patrice	MEEDDAT/SOeS/SDIE (IFEN)
GRESSET	Monique	CNVA
GRIMAUD	Clélia	DRE PACA
GUÉNÉGO	Alexis	DARES
GUERIN	André-Jean	MEEDAT
GUFFOND	Vincent	APCEDE
GUIBERT	Bernard	Insee
GUIGNARD-HAMON	Claire	Région Ile de France / CRIF
HANNA	Anton	Mairie de Montreuil
HELLER	Jean-Luc	DGCL - MIOCT
HERNU	Patrice	France-Europe-Planète Bleue et L3E
HOMBERT	Serge	UGAP
HUBERT	Philippe	INERIS
JACQUOT	Alain	MEEDDAT/CGDD/SOeS
JANY-CATRICE	Florence	CLERSE-Université Lille1
JOLY	Pierre	Conseil d'analyse économique
JOUVE	Didier	Président de la commission développement durable de l'ARF
JUILLARD	Marianne	MEEDAT - DGEC
JUIN	Xavier	BNP PARIBAS Asset Management
KALAORA	Bernard	LAIOS/EHESS
KALAYDJIAN	Régis	IFREMER
KEROUANTON	Marie-Hélène	DIACT Observatoire des territoires
KLEINPETER	Marc-Antoine	MEEDDAT/CGDD
KOUSNETZOFF	Nina	CEPII
LAGARENNE	Christine	MEEDAT
LAVERGNE	Richard	MEEDDAT - CGDD
LE GLÉAU	Jean-Pierre	Insee
LE GOFF	Sylvain	CETE de l'Ouest
LE JEANNIC	Thomas	MEEDDAT
LE LAIDIER	Sylvie	Insee
LECOMTE	Sylvie	DRAF AQUITAINE
LEFEBVRE	Didier	DRE Picardie
LEGRAND	Michel	Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon
LEGROS	Jean-Baptiste	Education nationale
LEVREL	Harold	IFREMER/Département d'économie maritime, Brest
HERITIER	Jean-Louis	Insee
LIRET	Pierre	Confédération générale des scop
LOINGER	Guy	GEISTEL
LOISEAU	François	DGE

LONCHAMBON	Frédérique	ACFCI
MAI THÉ	Eugénie	SYNABIO
MARCUS	Vincent	Insee
MARINI	Daniel	UIC
MARQUET	Alain	Cabinet Alain MARQUET
MARTIN	Yannick	Ville de Paris
MARTINEZ	Corinne	Cnis
MAUGENDRE	Jean-Pierre	LYONNAISE DES EAUX
MAUREL	Françoise	MEEDDAT/CGDD/SEEIDD
MAZOUNIE	Alix	Futur Facteur 4
MOISAN	François	Ademe
MONTANDON	Christian	Fédération Française des sciences de la Chimie
MORARD	Valery	MEEDDAT/CGDD/SOeS
MOREAU	Roland	IGAS
MORIN	Marlène	Grant Thornton ecodurable
MORNET	Laurence	Institut Atlantique d'aménagement des territoires
MUTUYEYEUZU	Alexandre	MNHN/CNRS
NIRASCOU	Françoise	MEEDDAT/CGDD/SOeS
OURLIAC	Jean Paul	MEEDDAT
PANIER	Isabelle	Insee - DR Midi-Pyrénées
PAPPALARDO	Michèle	Déléguée interministérielle au développement durable
PARENT	Christian	MEEDDAT/CGDD
PELTIER	Patrick	DDASS de l' Essonne
PERRET	Bernard	MEEDDAT - CGEDD
PETILLON	Xavier	Insee
PIEL	Marie-Christine	Assemblée permanente des chambres de métiers
POURCHEZ	Carole	DIREN Idf
PRUVOST	Alain	Région Nord - Pas de Calais
QUEVREMONT	Philippe	MEEDDAT CGEDD)
REDLINGSHOFER	Barbara	ME&S INRA
RENARD	Yvonick	FIM-ENERGETIQUE
RICHARD	Jacques	Université Paris Dauphine
ROCCA	Bernadette	Insee
ROCHEFORT	Robert	CREDOC
ROÉ	Virgine	Conférence Permanente des Coordinations Associatives
ROSENWALD	Fabienne	Service statistique et prospective - Ministère Agriculture et Pêche
ROTH	Nicole	DREES
ROUAULT	Dominique	Insee
ROUGERIE	Catherine	Insee
ROUQUETTE	Céline	Service statistique et prospective - Ministère Agriculture et Pêche
ROY	Nathalie	UPA
SANTEL	Gilbert	MEEDDAT/CGEDD
SHELLER	Andrea	Eurostat
SCHEMANN	Jean-François	Ministère de l'Immigration
SEMICHON	Stéphane	Revue "Urbanisme"
SEYVET	Jeanne	Cour des comptes
SOUDAN	Grégory	Fédération Française des Sociétés d'Assurances
STEHLIN	Camille	Entreprises pour l'Environnement (EpE)
TEBOUL	Pascal	SNCF - Direction Déléguée au développement Durable
TERLIER	Aurélié	CROCIS - CCIP
TESTYLIER	Marcel	GMAO Services

TOLEDANO	Jacques	Association ETICITE
TREGOUËT	Bruno	MEEDDAT
VACHER	Jean-François	Insee
VAILLANT	Éric	Insee - DR Nord-Pas-de-Calais
WEISS	Stéphane	Communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon)
WELLHOFF	François	MEEDDAT/CGEDD/DGCID/CSU
ZANA	Sophie	Conseil général de la Seine Saint Denis
ZMIROU	Denis	EHESP

Ordre du jour

Ouverture	8
Introduction	9
I. Système productif et développement durable : vers un repérage de l'économie verte	12
II. Développement durable : quels modes de vie, quelles inégalités devant les risques ?	18
III. Au-delà du PIB	26
IV. Territoires et développement durable	33
Conclusion.....	40
Perspectives pour la statistique publique.....	42

Ouverture de la rencontre

Jean-Pierre DUPORT
Vice-président du Cnis

Cette année 2008 est importante pour le Cnis car il s'agit d'une année de réflexion sur le programme à moyen terme de la statistique publique 2009-2013, moment pour redéfinir avec tous les utilisateurs les besoins en matière d'information statistique et d'identifier les progrès attendus et les éventuelles lacunes à combler. Dans cette optique, le Secrétariat du Cnis organise des rencontres thématiques sur une journée et convie les utilisateurs à définir les priorités des futures années.

Le Conseil national de l'information statistique est présidé par le Ministre de l'Économie ; il réunit les représentants des organisations syndicales et patronales, les organisations de chercheurs, les principaux services utilisateurs et les représentants du monde économique et social. A travers ses formations permanentes, ses groupes de travail et ses rencontres, il donne à l'Insee et à l'ensemble de la statistique publique des orientations et propose d'infléchir les programmes statistiques. Son bureau est son organe exécutif ; il réunit une quinzaine de membres. Le Cnis est en instance de réforme en application de la loi de modernisation de l'économie qui a également prévu la création d'une autorité chargée de veiller à l'indépendance du système statistique public, ce qui répond à une demande de l'ensemble du monde statistique européen. Le Cnis se trouvera conforté dans son rôle et renforcé ; il sera encore mieux à même de répondre aux missions qui lui sont confiées.

La rencontre de ce jour est la quatrième que nous organisons depuis le début de l'année sur le programme à moyen terme : la première, organisée en mars, concernait les besoins en statistiques monétaire et financière, la deuxième et la troisième, tenues à Nantes et à Paris, portaient sur les besoins induits par les deux vagues de décentralisation de 1983 et de 2004 en matière de statistiques régionales et locales. Nous sommes réunis ce jour autour du développement durable, thème qui était déjà apparu comme prioritaire lors de l'élaboration du précédent programme 2004-2008. En réalité toute la statistique publique est potentiellement concernée par l'un des trois « piliers » de l'économie, du social et de l'environnement. Le thème du développement durable doit être une priorité dans les formations du Cnis, à commencer par celle sur l'environnement présidée par Christian Averous. Il a paru nécessaire de renforcer la réflexion préalable pour satisfaire une priorité à laquelle l'opinion publique donne de plus en plus d'importance, comme l'a montré le Grenelle de l'environnement. Ce thème du développement durable est pour nous essentiel, comme le montre son choix pour une des rencontres de cette année illustrant les priorités de notre action.

A travers ces différentes manifestations, la statistique publique a le souci de mieux répondre aux besoins d'information quantifiée sur le vaste domaine qui est le sien et elle s'organise aussi progressivement dans ce but comme le montre également la création, au sein du MEEDDAT, du Service d'observation et de statistique (SoeS) à l'intérieur du Commissariat général au développement durable.

Cette rencontre qui sera conclue par Michèle Pappalardo en tant que Déléguée interministérielle au développement durable, constitue un premier temps d'écoute et de confrontation des besoins et de l'offre de la statistique publique.

Introduction

Jean-Philippe COTIS
Directeur général de l'INSEE

J'ouvre avec plaisir cette rencontre du Cnis consacrée au thème du développement durable. Je souhaite préalablement remercier Jean-Pierre Duport qui a réaffirmé l'engagement du système statistique public à s'investir sur le thème du développement durable et y souscrire pour en faire un axe majeur de son programme à moyen terme.

Ce thème constitue une grande opportunité pour la statistique : il est novateur, porte sur des enjeux de long terme et touche à des préoccupations fortes de la vie quotidienne. Il est en outre de nature à réduire le fossé qui existe entre les grandes statistiques macroéconomiques et la perception concrète qu'ont les citoyens du bien-être des générations futures. Le thème du développement durable fait l'objet d'une forte demande sociale et il est susceptible de renouveler très profondément l'offre de la statistique publique. Ce thème du développement durable aura, à bien des égards, des implications statistiques. En tant que Directeur général de l'Insee, il me revient de coordonner les avancées du système statistique public. Je veillerai donc à donner toute sa place au développement durable dans nos programmes de travail.

A l'évidence, même si elle est récente, la demande d'information sur le développement durable est forte et elle porte sur des domaines amples et variés.

Le Grenelle de l'Environnement illustre au niveau national cette forte demande. Dans la loi d'orientation en cours de discussion figure l'obligation de construire les indicateurs de développement durable qui seront retenus pour la stratégie nationale. L'Insee a ainsi commencé à publier dès cet été des données sur son site Internet. Parallèlement, l'engagement a été pris de valoriser les biens publics environnementaux dans le cadre de la comptabilité nationale.

Cette demande s'exprime également au niveau international et se traduit déjà par un certain nombre de travaux, tout d'abord au plan européen avec un jeu détaillé d'indicateurs qui sert à évaluer tous les deux ans la stratégie européenne de développement durable et qui est décliné au niveau national. S'agissant du système économique, des avancées sont en cours afin de mieux appréhender les degrés d'efficacité économique dans la gestion des ressources. Au niveau mondial, Eurostat et l'Onu ont remis un rapport d'orientation sur les indicateurs nationaux de développement durable à partir d'une approche intégrée par le capital économique, financier, environnemental, humain et social : ces travaux de recherche doivent se poursuivre. La Commission Stiglitz-Sen dont l'Insee assure le secrétariat conjointement avec l'OCDE et l'OFCE a été mise en place à la demande du Président de la République. Ses travaux sont très proches de notre thème d'aujourd'hui et devraient aboutir au printemps à des recommandations qui seront testées par différents pays dont la France. Nous pourrions également évoquer le projet global de mesure du progrès des sociétés de l'OCDE.

Au niveau local la demande est également forte avec le développement des Agendas 21, le souci de les évaluer et, de manière générale, de disposer d'indicateurs appropriés à une stratégie de développement durable. Dans ce cadre, plusieurs directions régionales de l'Insee ont déjà été sollicitées.

Cette demande montre l'ampleur de la tâche qui nous attend collectivement. Le thème du développement durable ne relève pas seulement d'une information sur les questions environnementales mais renvoie aussi aux sphères économiques et sociales. Il m'apparaît à cet égard important de porter l'attention sur les systèmes productifs, les modes de vie et l'inégalité devant les risques. Le thème réinterroge toute la notion de progrès avec à la fois le souci du long terme et celui d'assurer un bien-être légitime aux générations présentes. On pourrait parler du souci d'une croissance potentielle réellement équilibrée qui prenne en compte aussi bien la dette transmise aux générations futures que les capacités des générations présentes de se développer et de s'épanouir : c'est ce que suggère, à mon sens, la notion de capital humain au sens large, incluant la formation, la

préservation et l'enrichissement de cette ressource humaine tout au long de la vie ainsi que sa mobilisation notamment pour la création de bien-être. Parallèlement se pose la question de l'équité dans la répartition de la charge.

Je ne doute pas que les interventions de cette journée feront ressortir la tension incluse dans la notion même de développement durable entre amélioration du bien-être présent et besoins des générations futures. Sur tous ces sujets, le spectre des attentes est vaste, de la mesure de l'état des lieux et des évolutions à l'évaluation des politiques publiques.

Face à l'ampleur des besoins, je voudrais souligner l'engagement du système statistique public mais aussi ses limites.

Je tiens d'ores et déjà à signaler quelques thèmes sur lequel le système statistique public devra progresser :

-Mieux évaluer l'importance de l'économie verte, soit ce qui relève au sein du système productif de motifs environnementaux, en termes d'activité et d'emploi. Ceci requiert une réflexion préalable sur la manière de cerner le domaine, en menant si nécessaire des enquêtes thématiques ;

- Compléter les agrégats de comptabilité nationale en évaluant les atteintes au patrimoine environnemental. Un exercice de chiffrage dont on peut mesurer toute la difficulté devra être mené, dans un cadre méthodologique réfléchi. Nous devons également réfléchir à la manière d'avancer vers une comptabilité carbone.

-Sur les aspects liés au mode de vie et à la cohésion sociale, nous travaillons à la confection d'un compte des ménages par catégorie de revenus et par catégorie socioprofessionnelle (PCS) qui permettra, dans le cadre cohérent de la comptabilité nationale, de mieux décrire les inégalités. Il revient également au système statistique d'apprécier les effets distributifs du changement, notamment la diversité des risques d'expositions à des difficultés financières pour les consommations liées au logement et au transport : les enquêtes sur les ménages devront être judicieusement mobilisées à cette fin. Nous devons en outre utiliser dans la mesure du possible les avancées réalisées par le grand commerce dans la mise à disposition des informations sur la durabilité des produits.

- Les aspects locaux ne sauraient être oubliés. Mais particulièrement sur ce chapitre où la demande devient vite très fine, il y a lieu d'examiner davantage ce qui relève d'une fourniture d'information et ce qui relève d'une co-fabrication d'indicateurs et d'études.

Certaines demandes peuvent être particulièrement complexes et nécessiter une information spécifique fine. Leur recueil comme les opérations d'évaluation relèvent le plus souvent d'études qui requièrent des financements adaptés et la mobilisation des acteurs adéquats, y compris les chercheurs du milieu académique. Le service statistique public ne pourra parfois fournir qu'une information partielle en réponse à la demande qui lui est adressée, par exemple la notion de cadrage qui devra être complétée par les études.

Ces limites posées, je voudrai insister sur la responsabilité qui revient aux producteurs des systèmes d'information. Nous devons nous organiser et nous coordonner pour veiller à ce que d'autres acteurs soient mobilisés, notamment les bureaux d'études et les milieux académiques, de manière complémentaire sur ce thème du développement durable et de son évaluation. Une telle démarche implique que les avancées existantes soient bien connues et mobilisées.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des débats animés et fructueux, de nature à nourrir les orientations que le Cnis sera amené à retenir dans son programme à moyen terme.

Intervention d'une représentante du personnel sur les questions de délocalisation, après un positionnement de l'intervention par JP Dupont.

Nous représentons les agents mobilisés contre le projet de délocalisation de la statistique publique. Une grève a été hier largement suivie par plus de la moitié des personnels. Ce projet nous semble effectivement constituer un danger important. Les effectifs de la fonction publique sont en baisse, dans la statistique publique comme ailleurs. Le projet de délocalisation prévoit que 1 000 agents supplémentaires seraient retirés aux implantations actuelles pour être transférés à Metz. Or les deux tiers de la statistique publique sont déjà actuellement implantés en région. Les personnels sont

attachés à la consolidation de ces implantations régionales du fait des besoins en statistiques locales exprimés par les élus du fait de la décentralisation qui accroît leurs prérogatives. Mais la délocalisation de 1 000 agents dans le contexte actuel affaiblirait considérablement les expériences acquises au fil des années. Une délocalisation entraîne, l'expérience l'a montré, la sortie de l'institution de 80 % des agents qui y travaillent. La perte de ces agents engendrerait une perte d'expériences qui serait considérable pour la statistique publique. Nous demandons donc le retrait de ce projet. La mobilisation continuera avec d'autres interventions et mouvements prévus jusqu'au 30 novembre. Nous vous laissons à disposition une pétition que vous pourrez signer ; elle est en ligne sur le site sauvonslastatistique.org. Il nous paraît important que le débat porte aussi sur les moyens donnés pour réaliser les travaux que vous définirez ce jour.

Systeme productif et developpement durable : vers un repérage de l'économie verte ?

Participent à la table ronde :

Alain GRANDJEAN, Membre du comité de veille écologique de la fondation Nicolas Hulot ;

François-Nicolas BOQUET, Directeur de l'environnement à l'association française des entreprises privées (AFEP) ;

Jean-Marc BEGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee.

La table ronde est présidée par Christian AVEROUS, Chef de la division des performances et informations environnementales à l'OCDE, président de la formation « Environnement » du Cnis.

Christian AVEROUS

L'organisation de cette rencontre intervient au lendemain du vote en première lecture de la loi sur le Grenelle de l'environnement, ce qui montre bien que la statistique publique peut être en phase avec les priorités politiques. Cette première table ronde porte sur le système productif et le développement durable, et sur le repérage de l'économie verte. Quelles définition et activités pour l'économie verte ? Nous parlerons de sujets tels que l'emploi, la recherche et le développement, l'innovation et les brevets. Le thème concerne les impacts environnementaux et physiques associés à cette économie verte, l'utilisation efficace des ressources et le contenu en carbone des économies. Nous évoquerons également les enjeux économiques. Les questions relatives au changement climatique, aux ressources et à leur utilisation ont des conséquences au niveau macro-économique, comme le montrent bien le rapport Stern ou l'évolution du prix des matières premières. Un certain nombre de secteurs comme la chimie, le bâtiment ou les transports, mais aussi l'acier, l'aluminium et l'agriculture ont subi des évolutions récentes qui sont directement liées à celle de l'environnement. Enfin, nous aborderons les questions de compétitivité en nous interrogeant notamment sur les délocalisations.

Pour inscrire le sujet dans son contexte international, je voudrais rappeler que l'émergence du thème du développement durable remonte à la convention de Rio en 1992 ; ce thème a évolué et accompagne désormais nécessairement les libéralisations économiques au niveau international, national et local. Au niveau international, un grand nombre de pays, comme par exemple la Chine ou le Mexique, ont inscrit le développement durable comme l'une de leurs priorités. Au niveau régional, au delà de l'Union Européenne, les accords de l'Aléna en Amérique du Nord par exemple ont associé la libéralisation économique à des accords sur l'environnement et sur les questions sociales. Au niveau mondial, l'ONU insiste sur ces questions de développement durable et de croissance verte. Ce langage du développement durable est aujourd'hui indispensable pour accompagner l'évolution économique. Mais il existe encore de grandes différences dans l'attitude des différents gouvernements.

Alain GRANDJEAN

Je travaille pour le comité stratégique de la Fondation Nicolas Hulot et je suis par ailleurs consultant dans le domaine de la mesure du carbone. J'aide donc les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'enjeu du développement durable se situe à court terme. Nous serons neuf milliards sur Terre en 2050. Le rapport sur l'évaluation du millénaire (« Millenium Assessment Report ») a réalisé un important travail pour essayer de chiffrer l'impact de l'activité humaine sur les écosystèmes, classés en grandes catégories (régulation des équilibres biologiques, fournitures de biens et services et fournitures de services culturels) : ce rapport démontre que la dégradation est en cours ; elle est massive et générale et sera aggravée par le changement climatique. Ce processus s'accélère car de nombreux phénomènes augmentent de manière exponentielle, comme les émissions de CO₂.

Le pire scénario prévoit une augmentation de la température de 5 degrés à la surface de la planète en 2100 ce qui constituera alors un changement d'ère climatique. Nous sommes actuellement en train de suivre le tracé du pire scénario. Les Chinois construisent actuellement entre deux et trois centrales de charbon par semaine. Parallèlement, le GIEC nous incite à diviser par deux ou trois nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 ce qui revient à changer radicalement la courbe des émissions de CO₂.

Le plafond de production pétrolière se situe entre 2008 et 2015 selon tous les experts. La décroissance commencera ensuite et de très fortes tensions sur les approvisionnements énergétiques

apparaîtront alors. Le rapport de L'AIE le confirme. Compter sur le charbon ne ferait que retarder l'échéance en aggravant démesurément le problème climatique. En réalité nous serons confrontés massivement à de multiples « pics de production » des différentes énergies fossiles. Tous les spécialistes des ressources naturelles s'inquiètent de la disparition de celles-ci (eau douce, terres arables, forêts...). Nous sommes confrontés à l'absolue nécessité de gérer de nouvelles raretés.

La planète est limitée en termes de ressources et de capacités de régulation. Il faut donc gérer ces raretés :

- par des signaux-prix publics en commençant par le carbone et en enchaînant sur la biodiversité,
- en médiatisant des indicateurs macro-économiques complémentaires du PIB,
- en intégrant dans les statistiques d'entreprises ces nouvelles raretés sur les ressources, sur ce « ce qui compte vraiment » et non pas seulement sur le travail, le capital et les profits,
- et en médiatisant de nouveaux « business models » (économie circulaire, fonctionnalité...).

En conclusion, il est évidemment essentiel de mesurer la productivité des ressources naturelles, comme nous savons le faire pour les ressources humaines, et apprendre à optimiser cette productivité. Nous avons peu de temps et je souhaite donc que les statistiques publiques avancent rapidement sur ce sujet.

François-Nicolas BOQUET

Je vous présenterai les problèmes concrets auxquels doivent faire face aujourd'hui les entreprises. Tant qu'ils ne seront pas résolus, les entreprises ne pourront régler les problèmes plus complexes. La sphère publique demande aux entreprises des données sur leur activité pour réaliser des études et elles sont elles-mêmes demandeuses de ces études produites par le pouvoir public ou les cabinets privés pour se positionner par rapport à leurs concurrents et à leurs problématiques. Il s'avère donc indispensable de créer une habitude de coopération positive entre les entreprises et tous les organismes qui travaillent sur la collecte et l'interprétation des données. Les entreprises sont d'autant plus motivées à mettre à disposition des pouvoirs publics leurs données d'activité ou d'impact qu'elles comprennent l'intérêt de cette remontée d'information. Elles souhaitent toutefois une meilleure coordination dans les informations demandées.

Pour atteindre ce but, nous avons émis quelques recommandations : il convient tout d'abord de se focaliser sur les seules données utiles à la prise de décision, sans collectionner les données. Il faut ensuite s'assurer que les données n'ont pas déjà été collectées par un autre organisme. Il s'agit également de limiter le nombre de données à demander aux entreprises, en tenant compte de leur charge de travail habituelle et de fiabiliser le périmètre de collecte des données en donnant une lisibilité à l'entreprise. Enfin, il s'avère utile d'expliquer le processus de collecte et d'affectation des données, d'effectuer un retour sur les informations collectées et les études réalisées et de réaliser un retour d'expérience visant à améliorer la collecte des données.

Les entreprises et les gouvernements ont besoin d'indicateurs plus précis par secteur mais sur un territoire géographique élargi, dépassant le cadre national. De nouvelles expertises sont attendues pour faciliter les *benchmark* et permettre aux entreprises de s'évaluer. Les entreprises considèrent que le pouvoir en matière d'environnement consiste dans les modèles de simulation : la Commission européenne doit donc se mettre d'accord avec les États-membres pour définir conjointement les modèles et les données disponibles. Il faut enfin anticiper les besoins et identifier précisément le processus de transmission des données à la Commission européenne.

Les entreprises sont prêtes à s'investir dans la mesure du CO₂ attaché aux produits à condition de disposer d'outils fiables et harmonisés, pour ne pas induire une distorsion entre les entreprises.

Nous pensons aussi qu'il faut identifier des indicateurs de performance plus complexes qui intégreraient les interactions positives entre les secteurs de l'industrie, de la R&D et des services. En conclusion, les organismes de collecte et les entreprises doivent apprendre à travailler ensemble dans la durée. La France doit enfin demander à la Commission européenne une meilleure gouvernance sur le modèle de simulation qu'elle utilise.

Christian AVEROUS

Une conférence de l'OCDE avait été organisée au mois d'avril concernant l'utilisation efficace des ressources : j'avais été alors frappé par la rapidité d'adaptation des entreprises aux prix de matières premières.

Jean-Marc BEGUIN

En tant que producteur d'informations statistiques, je me sens concerné par les propos des précédents intervenants. Mesurer l'impact des politiques sur une économie verte est complexe car il s'avère difficile de traduire ces concepts en termes statistiques.

Je passerai en revue les dispositifs statistiques existants pour envisager quelles réponses ils pourraient apporter en termes de mesures relatives au développement durable.

La statistique structurelle correspond à un règlement européen qui vise à prendre des décisions à un niveau plus global que le niveau français. En France, ce dispositif correspond à une collecte qui s'appuie sur des enquêtes et sur des sources administratives, essentiellement fiscales. Ce système fournit des informations sur l'activité des entreprises en quantifiant les facteurs de production et sur le système productif. Il se fonde sur deux concepts fondamentaux dans la description de l'appareil productif : le secteur et la branche. L'activité principale des entreprises est définie à partir de l'analyse du chiffre d'affaires à l'aide d'une nomenclature : un secteur est l'ensemble des entreprises qui ont la même activité principale. Une branche regroupe les unités ou fractions d'unités qui produisent le même produit. Ces notions me semblent devoir être liées aux notions d'éco-activités ou d'éco-entreprises pour constituer une première tentative de repérage de l'économie verte. Nous disposons d'un niveau fin de détails. Nous sommes tenus de respecter une nomenclature internationale. Mais nous pourrions affiner celle-ci, dans des limites raisonnables. Barak Obama a déclaré que la création d'une nouvelle économie liée à l'environnement permettrait de créer 5 millions d'emplois : la statistique structurelle permettrait de mesurer la réalité de ce type d'annonces à condition de repérer dans les statistiques des sous-secteurs comme l'éolien, le solaire et le thermique. Si nous considérons que l'enjeu est suffisamment intéressant, nous pourrions affiner la nomenclature pour suivre plus précisément les choses. Je suggère de créer un groupe de travail qui rassemblerait l'ensemble des acteurs concernés pour étudier cette question.

De nombreux appels à la réalisation d'études ont été réalisés. Pour faciliter l'accès des chercheurs aux multiples données, nous sommes confrontés à une difficulté due à la modernisation même du système statistique : ce qui était collecté à l'aide d'enquêtes sera désormais collecté grâce à des données administratives qui proviennent de la Direction générale des impôts. Or les chercheurs qui avaient accès aux statistiques ne peuvent accéder aux données fiscales : nous tâcherons de résoudre ce problème en nous employant à obtenir une modification du Livre de procédure fiscale.

Les enquêtes thématiques portent sur tout le champ du système productif mais sur un sujet chaque fois particulier, par exemple les déchets. Une enquête communautaire portera en 2009 sur l'innovation, pour la cinquième fois, en proposant un volet optionnel qui permettrait d'établir le lien entre innovation et environnement. Je pense que la France prendra cette option. Nous pouvons aussi inscrire dans le programme à moyen terme une enquête sur le champ du développement durable pour connaître l'impact des mesures de politiques environnementales sur les entreprises.

En conclusion, la hauteur des enjeux évoqués par les précédents intervenants risque de faire apparaître ces réponses beaucoup trop terre à terre. Mais les demandes peuvent néanmoins être étudiées.

François MOISAN, Directeur de la stratégie de l'Ademe

Un groupe de travail, le comité stratégique des éco-industries (COSEI), a été mis en place afin de dégager des propositions d'actions en faveur des éco-industries. Ce groupe rendra un rapport en décembre. De mon point de vue, il est possible d'identifier les activités relatives à l'environnement traditionnel (pollution de l'air, de l'eau et des sols, énergies renouvelables). Mais ce n'est pas le cas pour l'efficacité énergétique : il faudrait alors faire une sélection parmi les produits et les entreprises les plus performants.

Christian AVEROUS

Je voudrais signaler qu'une enquête, initiée par l'OCDE, se penche sur les réponses et les attitudes environnementales de 4 000 entreprises dans sept pays en matière de recherche et développement sur l'environnement, d'outils de gestion environnementale, de réponses technologiques... Cette enquête met en lumière les comportements des entreprises.

Françoise DUTHU, maître de conférences à l'Université Paris X

Nous devrions nous interroger sur les mesures à mettre en œuvre de manière urgente. La gouvernance concerne l'ensemble des parties prenantes ; il aurait donc été utile d'inviter également les associations environnementales. Je suis un peu inquiète de ce déficit dans le pilotage politique de l'Insee. Celui-ci semble déconnecté de la réalité des enjeux économiques.

Arnaud du CREST, Observatoire régional des pays de la Loire

Je suis en train de collecter des données sur l'énergie au niveau régional et ne trouve pas d'informations complètes sur ce point. Il faudrait commencer par disposer de données actualisées, régionalisées et croisées.

Philippe HUBERT, directeur des risques chroniques à l'INERIS

L'Ineris est un gros consommateur de données sur l'environnement. Nous travaillons avec des données sur les émissions et sur les milieux. Nous faisons des modèles de simulation transfrontières au niveau européen et tentons d'évaluer l'efficacité de différentes technologies (directive IPPC). Les données proviennent souvent d'origines différentes et contradictoires, telles les données de rapportage au niveau européen - donc des données administratives - et les données scientifiques de surveillance qui se développent également : il faut donc trouver une cohérence en termes de productions statistiques issues de provenances diverses. Il est aussi difficile de revenir à des approches économiques, soit par secteur soit au niveau de l'entreprise ou de la technologie. Il faudrait rendre les systèmes interopérables.

Jean-Pierre FONTELLE, directeur du CITEPA

Le CITEPA est l'organisme chargé par le ministère de l'Ecologie d'évaluer les rejets de différents polluants dans l'atmosphère, et notamment des gaz à effets de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il est un gros consommateur de statistiques publiques et de données d'entreprises.

Pour disposer de données fiables, il faut effectivement demander aux entreprises de fournir des informations cohérentes et ciblées. Pour situer l'impact des problèmes de nomenclatures en aval, je voudrais prendre le cas des raffineries et de leurs déclarations d'émission de CO2 dans le cadre du PNAQ et des inventaires d'émission. Pourquoi les raffineries ? Parce qu'elles sont isolées dans les deux cas et que rien ne semble plus simple que de les comparer. Mais un séminaire européen l'an dernier a montré que la différence était de 40 %. L'utilisation de données issues de sources différentes donne des résultats biaisés qui peuvent discréditer complètement les systèmes d'information du seul fait de la disparité des nomenclatures. En l'occurrence l'écart vient de la manière de compter les chaudières. Elles sont dans certains cas classées avec les raffineries et dans d'autres en installation de combustion. Entre l'enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie (EACEI) et le bilan énergétique national la cohérence n'est pas entièrement satisfaisante. Je ne peux donc que souscrire aux efforts visant à harmoniser les nomenclatures et à disposer d'une meilleure cohérence entre les différentes données. L'hétérogénéité est source de problèmes dans l'utilisation des données.

Christian AVEROUS

Cette intervention montre un exemple caractéristique de partenariat public-privé puisque les engagements associés au protocole de Kyoto au sein de l'Union européenne sont ceux de la République française et que la vérification de la mesure de ces engagements est réalisée par un organisme privé, le CITEPA.

Jacques RICHARD, professeur à l'Université Paris Dauphine

En matière d'information l'Insee a amélioré ses performances avec la mise en place d'un système d'intégration des données des entreprises, articulé sur la valeur ajoutée qui a constitué une révolution il y a déjà plus d'une vingtaine d'années. Il est peut-être temps de mettre en œuvre une nouvelle révolution qui consisterait à avoir une comptabilité qui soit orientée non pas vers les normes IFRS, à mon sens déjà obsolètes, mais vers la connaissance de l'impact de l'entreprise sur l'environnement. Actuellement on s'intéresse plutôt à l'impact de l'environnement sur l'entreprise, via les normes notamment. Il s'agirait d'avoir un modèle de comptabilité fine sur ce sujet. A l'heure actuelle il existe des éléments avec la loi "nouvelles régulations économiques" (NRE). Mais ils restent modestes. Il faudrait d'ailleurs avoir non seulement des indications en quantités mais aussi des valorisations. Des entreprises aux Pays-Bas ont commencé à calculer une valeur ajoutée verte au niveau micro-économique. C'est à ce niveau que tout se joue. L'information macro-économique n'aura de valeur que si la comptabilité de l'entreprise permet de recueillir ces valorisations : il faut donc instaurer une comptabilité verte des entreprises en fonction de laquelle les dividendes seraient distribués. Ceci m'apparaît une composante essentielle pour faire face aux enjeux qu'a bien montrés A. Grandjean.

Conclusion des participants à la table ronde

Alain GRANDJEAN

L'accélération de l'histoire nous oblige à accélérer nos réactions. Les évidences scientifiques sur le climat sont récentes. Il en est de même pour les pics de production des énergies fossiles. Nous avons des difficultés à faire émerger les évidences et le système d'information ne nous a pas aidés car il avait d'autres orientations. Il doit évoluer vite, de manière pragmatique, à tous les niveaux ; nous n'aurons pas le temps d'attendre l'émergence d'un nouveau système de comptabilité d'entreprise même s'il faut avancer vers sa mise en œuvre. Il nous faut d'ores et déjà faire évoluer les entreprises et la seule manière est de leur imposer un signal prix.

François-Nicolas BOQUET

Beaucoup de chemin est à faire et les entreprises en seront parties prenantes. Mais pour un travail de fond il est important que différentes disciplines travaillent ensemble, y compris à l'intérieur des entreprises (par exemple entre responsable développement durable et responsable de la comptabilité).

Jean-Marc BEGUIN

Sur les questions de localisation, l'enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie (EACEI) est une des rares enquêtes à s'adresser directement à des établissements. Ceux-ci sont en effet localisés géographiquement : ainsi cette enquête permet de connaître précisément la consommation d'énergie des entreprises au niveau local et régional. Elle est accessible aux chercheurs. Globalement je suis frappé par le décalage entre l'acuité de la demande et l'incapacité dans laquelle nous sommes d'avancer sur certaines questions si nous ne disposons pas de moyens. Nous ne pouvons pas faire davantage avec moins de moyens et moins de personnels continument. Les gains de productivité ont aussi leurs limites. Sur les questions de nomenclature, il faut disposer d'un temps considérable de concertation pour se mettre d'accord et faire évoluer les définitions.

Christian AVEROUS

Il est important de traduire les demandes en termes statistiques : tel est l'objectif de ces rencontres. Il faut s'interroger sur le type d'économie future dans laquelle nous allons vivre dans le contexte de la globalisation auquel s'ajoute la crise financière et économique actuelle. Les institutions internationales posent la question du type de développement et des mécanismes de gouvernance associés (cf. par exemple la Banque Mondiale ou le PNUD). Une des questions clés est d'associer d'une part le fonctionnement des marchés avec un ajustement par les prix et d'autre part l'intervention gouvernementale d'accompagnement et d'encadrement de ces marchés. Il y aura des gagnants et des perdants. Ces questions doivent être éclairées par des informations quantitatives.

Dans le domaine du climat et du contenu en carbone de l'économie, nous disposons d'informations et de chiffres. En dehors de l'énergie la vision statistique est beaucoup plus incertaine, sur les flux de matières premières et sur la gestion des ressources : il importe de suivre davantage et plus précisément des indicateurs à ce sujet, vu les contraintes qui peuvent affecter certains matériaux. Nous avons évoqué la question des enquêtes sur le comportement des entreprises et nous pouvons ainsi constater que des progrès sont en cours. Ils doivent être poursuivis.

Dans l'évolution de l'information associée au développement durable, il existe une demande forte émanant des entreprises en matière de métrique (chiffres et méthodes partagées) afin de réduire les incertitudes et de mieux comprendre les perspectives d'avenir. Il s'agit également d'un outil à la disposition des pouvoirs publics pour asseoir leurs décisions sur l'évidence des faits et aller vers un équilibre entre économie et aspects sociaux et environnementaux, vers une « économie harmonieuse » diraient les chinois.

Jean-Philippe COTIS

Revenant sur les tensions - réelles- concernant les moyens évoqués par J. M. Beguin, je voudrais en même temps souligner que l'Insee est conscient de l'importance des enjeux du développement durable pour son programme à moyen terme, comme le montre bien la rencontre d'aujourd'hui. J'ajouterai, en anticipant sur la session de cet après midi, que la commission Stiglitz fera des recommandations en matière de développement de statistiques sur lesquelles la France s'impliquera.

Développement durable : quels modes de vie, quelles inégalités devant les risques ?

Participent à la table ronde :

François MOISAN, Directeur de la stratégie et de la recherche à l'Ademe ;

Mireille ELBAUM, Professeure au CNAM ;

Jean-Louis LHERITIER, Chef du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee.

La table ronde est présidée par Robert ROCHEFORT, Directeur du CREDOC, président de la formation « Démographie, conditions de vie » du Cnis.

Robert ROCHEFORT

Après cette première table ronde axée sur la production, nous nous intéressons maintenant aux modes de vie et à la consommation. En l'espace de peu de temps, au cours des douze derniers mois, plusieurs indices montrent que le développement durable est passé d'une notion abstraite à un facteur influençant la vie des ménages. Tous les sondages mettent désormais en évidence qu'une grande majorité de nos concitoyens sont convaincus que leurs modes de vie devront être modifiés compte tenu de l'urgence des questions liées au développement durable. Ils ne savent pas quels seront les changements. Mais ils ont conscience que le système de consommation change.

Deux exemples factuels illustrent ce changement : le succès imprévisible du bonus-malus pour les automobiles et l'effondrement de la vente d'eau en bouteilles avec un retour à la consommation d'eau du robinet. Ces exemples sont certes liés au ralentissement et à la stagnation du pouvoir d'achat. mais il existe néanmoins une tendance et une prise de conscience beaucoup plus large. Il n'y a pas de désutilités évidentes.

S'il y avait des enquêtes sur le bonheur, je crois que les ménages n'estimeraient pas que l'achat de voitures qui consomment moins ou le fait de boire l'eau du robinet diminue leur bonheur. Quand le ministre Jean-Louis Borloo affirme que ces modes de vie tenant compte du développement durable ne coûteront pas plus cher, il fait référence à ces substitutions dans les modes de vie et de consommation. En tant que statisticiens, nous sommes mal à l'aise avec nos instruments puisque nous mesurons bien une diminution de la consommation. Mais nous avons l'intuition que le bien-être ne diminue pas pour autant. D'où la nécessité d'inventer des outils nouveaux : la substitution de la consommation d'eau du robinet à l'eau en bouteille constitue une bonne évolution mais l'indice des prix ne fait pas apparaître cet élément comme positif. Nous devons donc réfléchir à des indices de prix par fonction ou à des indices de prix moyens pour que les substitutions vertueuses puissent être visibles comme éléments de pouvoir d'achat, pour l'eau, le chauffage ou les déplacements, ainsi que nous l'avons proposé Moatti et moi dans le rapport du Conseil d'analyse économique (CAE) sur le pouvoir d'achat. L'énergie de nombreux chercheurs doit être mobilisée pour trouver les bonnes façons de répondre à ces questions.

Comme les modes de vie sont reliés à des questions de marchés il n'y a jamais eu autant de produits proposés qui se parent de vertus liées au développement durable et à l'environnement. C'est le cas de 90 % des produits actuellement. Ceci prouve bien une appétence de la demande et une grande réactivité des services de marketing. Comment distinguer ces produits et fournir aux consommateurs des informations claires ? Comme le montrent plusieurs exemples récents des entreprises en avance sur ces questions peuvent être absorbées par des grands groupes qui risquent de diluer ces avancées en s'appropriant la communication sur ce thème.

Dans les représentations, les imaginaires, nous évoluons très rapidement alors que les statisticiens qui sont des producteurs ont besoin de davantage de temps pour s'adapter. C'est une difficulté permanente.

François MOISAN

Avant de mettre l'accent sur deux volets, « le prix écologique » et la « précarité énergétique », je voudrais tout d'abord souligner que l'outil statistique français reste inégalé au niveau européen. L'Ademe mène depuis 18 ans une étude pour le compte de la Commission européenne sur les

indicateurs d'efficacité énergétique dans les 29 Etats-membres afin de monter une base de données de 250 indicateurs cohérents pour l'ensemble de l'Union européenne, grâce notamment aux données de l'Insee et des instituts de statistiques.

Le prix écologique

Le prix écologique ou l'affichage environnemental est prévu par le Grenelle de l'environnement qui stipule que « *la mention des impacts environnementaux des produits et des offres de prestation de service, à côté de l'affichage de leur prix, sera progressivement développée* ». Cette mesure se traduit par l'obligation réglementaire à terme d'afficher l'impact des produits de consommation sur l'environnement selon une méthodologie commune pour chaque catégorie de produits. Ceci permettra de comparer les produits à l'intérieur d'une catégorie. Le format de communication de l'information aux consommateurs devra être homogène entre les différents distributeurs.

Actuellement, les ménages français consomment l'équivalent de 8,7 tonnes de pétrole par ménage et par an : directement par le déplacement, le chauffage, l'eau chaude et électricité et indirectement par la consommation de produits et services (transport de marchandises, fabrication des produits et services...).

Des opérations pilotes sont conduites avec la Fédération du commerce et de la distribution en matière d'affichage des produits. 300 produits devraient ainsi être étiquetés au cours de l'année 2009. L'étiquette pourrait indiquer le contenu en CO₂ ou d'autres éléments servant à mesurer l'impact environnemental. La méthode d'élaboration de ces indicateurs est basée sur l'analyse de cycle de vie et sur une référence européenne (European Life Cycle Datasystem), sur une base de données générique, élaborée par l'ADEME pour les matériaux de base, les transports, la fin de vie et le recyclage et enfin sur des données spécifiques à chaque produit de manière à disposer des impacts du produit. D'autres impacts pourraient être considérés, tel que l'impact sur la biodiversité, les ressources halieutiques. Des groupes sectoriels seront définis (alimentaires, matériel, produit d'entretien...) pour la partie générique des bases de données.

Avec ces produits, les indicateurs d'impact au sein d'une même catégorie devraient être connus. Il faut ensuite savoir si les prix des produits plus respectueux de l'environnement sont plus élevés ou non que les autres produits. La définition d'un « panier responsable » de consommation des ménages permettrait d'évaluer l'indice des prix du panier responsable en comparaison avec le « panier classique ». Enfin, il a été annoncé que la TVA pourrait être modulée sur les écoproduits : la disponibilité d'indicateurs d'impact permettant de différencier les écoproduits au sein d'une catégorie pourrait, à terme, permettre cette modulation de la TVA

La précarité énergétique des ménages

La loi Grenelle 1 prévoit que « *le programme d'économie d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique* ». La part des dépenses énergétiques dans le revenu des ménages les plus pauvres est passée de 10 à 15% entre 2001 et 2006. Au Royaume Uni, 24 % des ménages sont devenus «énergétiquement pauvres» en 2007, avec une facture énergétique supérieure à 10 % des revenus.

L'évolution de la part des dépenses énergétiques dans les revenus des ménages montre que l'inégalité croît entre les ménages avec le lieux de résidence et le revenu : la part des dépenses énergétiques dans le revenu des habitants des grandes villes est inférieure d'un tiers à celle des ruraux ; la part des achats de combustibles fossiles dans le revenu des ménages peut être multipliée par six entre un riche citadin et un rural pauvre. Enfin, la part des dépenses en carburant peut varier de 1 à 4 selon le lieu de résidence et le décile de revenu.

Les instruments pour réduire la précarité énergétique, et qui pourraient être déployés dans les suites du Grenelle de l'environnement, sont par exemple : cibler une partie des obligations assignées aux fournisseurs d'énergie sur les ménages défavorisés ; renforcer les aides de l'ANAH en prenant en compte les économies d'énergie ; développer des outils économiques spécifiques (microcrédits énergétiques) ; identifier les limites des obligations de travaux au regard des capacités de financement ; moduler la taxe foncière ou les instruments réglementaires en fonction de la localisation. En termes de besoins statistiques, il existe des données sur les consommations énergétiques moyennes des logements et des dépenses moyennes par ménage, par type d'énergie et par type de

logement. Mais il est nécessaire de disposer de données sur les performances énergétiques des logements et de pouvoir les croiser avec les revenus des occupants, leur localisation et leur distribution. Il faut également connaître la nature des travaux d'efficacité énergétique réalisés par les ménages selon leurs revenus ainsi que les bénéficiaires des crédits d'impôts par rapport à la localisation des logements, et avoir la capacité d'analyser les élasticités des consommations d'énergie par rapport aux prix par tranches de revenu et par localisation des ménages. Le cahier des charges est très important mais nous avons besoin de ces données et de ces sources statistiques pour construire des instruments économiques appropriés.

Robert ROCHEFORT

Quand le marché donne des signaux prix, ils amplifient souvent les inégalités sociales (cf. exemple du tabac). La responsabilité du système politique est d'instaurer des politiques de redistribution ou de compensation adaptées ; il revient au système statistique public de mettre ces effets en évidence et pouvoir mesurer l'efficacité des mesures choisies.

J'ai été frappé par le constat sur l'importance la part budgétaire des dépenses énergétiques pour les ménages du premier quartile. Ceci devrait avoir un impact substantiel sur l'indice de prix des catégories les plus pauvres ; or l'Insee ne met pas en évidence un écart de cette ampleur sur les catégories sociales ou les groupes ciblés.

Jean-Louis LHERITIER

La hausse du prix de l'énergie est principalement visible pour les ménages ruraux.

Mireille ELBAUM

J'étais auparavant directrice d'un service statistique ministériel (SSM) et je suis depuis devenue utilisatrice de données sociales en tant qu'enseignante et analyste. Relevant l'importance d'intégrer résolument la santé et le social dans la problématique du développement durable, je voudrais tout d'abord énoncer quelques évidences sur les méthodes, avant d'aborder les questions de fond sur les acquis à consolider et les orientations à développer en dépassant les limites des catégorisations administratives.

Nous avons d'abord besoin de séries longues et rétropolées avec des désagrégations essentielles, non seulement dans le domaine de l'emploi mais aussi dans le domaine de la pauvreté et des conditions de vie. Le temps qui s'écoule entre la production d'indicateurs synthétiques et la production de ces désagrégations dans une perspective de séries longues pose problème. Nous avons besoin de panels de taille importante et de longue durée en matière sociale, pour analyser les mécanismes de formation et de reproduction des inégalités en lien avec l'environnement des individus, parce qu'en matière de santé l'incidence des maladies chroniques se constate bien souvent des années après l'exposition.

Des progrès ont été réalisés, avec la possibilité de s'appuyer sur l'échantillon démographique permanent pour éviter les biais ou avec la grande cohorte créée sur les enfants (ELFE) associant l'Ined, l'Inserm et l'ensemble du SSP. Cependant une réflexion doit avoir lieu sur la constitution de cohortes épidémiologiques longues, associant l'Inserm et les Caisses primaires d'assurance maladie, sans qu'ait été prévue la place du système statistique public. Enfin, vu les difficultés que l'on rencontre pour enquêter les populations en situation difficile ou instable, Il faudrait réfléchir à la constitution d'une base de sondages à partir des téléphones portables de manière à pouvoir interroger les jeunes par exemple.

Consolider et développer des acquis ou des orientations du système statistique français et les valoriser sur le plan international

1) Les enquêtes emploi du temps permettent d'appréhender le partage du temps (travail-domicile et homme-femme), la variabilité et la flexibilité des horaires : ces enquêtes sont certes lourdes mais très utiles pour appréhender l'évolution de l'égalité des sexes et de la qualité de vie. Il faut améliorer cet acquis du système statistique français et le développer voire l'exporter à l'international.

2) Un autre acquis que nous devons conserver est l'incorporation, dans les enquêtes de l'Éducation Nationale, des éléments sur le milieu social et culturel des enfants qui ont pu paraître menacés dans la période récente.

3) Il serait aussi souhaitable de développer l'analyse combinée des revenus et des patrimoines. Un appariement au niveau individuel entre revenus fiscaux et enquête emploi d'un côté et enquête patrimoine de l'autre permettrait de cerner, dans les choix économiques des ménages, les éléments d'arbitrage entre certains éléments d'épargne et certains types de revenus, notamment sociaux. Nous en avons besoin pour analyser plus précisément les retraites, et notamment le rapport entre effort de retraite et patrimoine professionnel de certaines professions - artisans, commerçants agriculteurs, médecins.. - mais aussi pour mettre en regard le niveau des retraites perçues avec l'épargne retraite individuelle ou l'assurance vie. Il en est de même en matière de dépendance, puisqu'il est prévu que la couverture du 5^{ème} risque soit associée à des gages sur le patrimoine.

4) Enfin, il serait utile d'effectuer un rapprochement entre la santé perçue et déclarée dans les enquêtes et la santé diagnostiquée par les professionnels de santé. Cette analyse s'avère nécessaire à la bonne appréhension de l'état de santé mais aussi à l'appréhension des différences entre milieux sociaux concernant ces écarts entre les perceptions et diagnostics en matière de santé.

Réaliser les développements nécessaires pour mieux éclairer les situations et les prises en charge en surmontant, dans une perspective de comparaisons internationales, les limites liées aux catégorisations administratives et institutionnelles propres à la France.

Ceci donne toute leur légitimité à la réalisation d'enquêtes à côté ou en complément de sources administratives.

1) Premier exemple déjà largement engagé : les liens entre santé et travail doivent être approfondis en améliorant l'enregistrement des maladies et des accidents professionnels -largement sous-évalués- mais aussi en intégrant les problèmes de santé déclarés par les salariés eu égard à leurs conditions de travail, en approfondissant l'exposition aux risques psycho-sociaux et en mettant en regard les problèmes de santé des salariés et les itinéraires professionnels, avec la grande enquête qui est lancée sur le sujet.

2) En revanche, il reste de nombreux progrès à réaliser sur les thématiques du handicap et de la dépendance ou plus exactement sur les liens entre observation de la perte d'autonomie et observation de la santé. Ces observations sont actuellement tributaires des filières administratives de prises en charge qui sont distinctes en France selon qu'il s'agit du secteur sanitaire, du secteur médico-social ou de la nébuleuse des services à la personne. Ceci a des conséquences sur l'appréhension même des handicaps et des problèmes de santé, et sur l'analyse des différences entre pays en matière de reconnaissance du handicap : une partie d'entre elles est manifestement due à des différences dans ces pratiques de prise en charge. C'est un obstacle majeur à une vision intégrée du problème. Il existe donc un besoin essentiel de recherche et de mise en perspective, alors même que se pose la question d'un redéploiement entre capacités hospitalières de court séjour et établissements de longue durée ou médico-sociaux, et parce que les personnes circulent beaucoup entre ces différents segments.

3) Un autre exemple concerne la formation continue. La perspective de formation tout au long de la vie vise un objectif de développement du capital humain, y compris pour les travailleurs âgés. Or en dépit des enquêtes FQP et de l'exploitation des sources administratives sur la formation, Il s'avère difficile d'appréhender le volume et le contenu réel des formations reçues tout au long de la vie alors qu'il est pourtant essentiel de qualifier et quantifier ces formations sans buter sur les aspects institutionnels de statut et de circuits de financement.

4) Enfin, un manque flagrant requiert le lancement d'opérations statistiques innovantes et ambitieuses sur le thème du non recours aux droits sociaux. La France accuse sur ce point un retard énorme par exemple par rapport au Royaume-Uni, et les services statistiques ne parviennent pas à répondre sur ce point aux demandes des politiques pourtant légitimes. Cette question touche la crédibilité et l'efficacité à moyen-long terme de notre système de protection sociale dans son ensemble, ce qui peut s'intégrer, dans cette perspective, à la problématique du développement durable. Quelques opérations ponctuelles ont été réalisées mais il faudrait essayer de lancer, au niveau national, une grande opération partenariale consistant à partir d'un échantillon représentatif de la population, à faire ré-estimer les droits individuels aux prestations par des spécialistes des caisses de Sécurité sociale et à comparer anonymement ceux-ci avec les prestations que les enquêtés reçoivent effectivement, ainsi

qu'avec celles qu'ils mentionnent dans leurs réponses à un questionnaire. Une telle opération, difficile, exige une grande préparation et des expérimentations mais elle permettrait de mieux appréhender ce sujet majeur.

En conclusion, il me semble primordial que certaines opérations statistiques relatives au travail et à la santé soient défendues et étendues au niveau européen pour promouvoir et développer les acquis du système français de statistiques sociales.

Robert ROCHEFORT

Je relève quelques idées à partir de cette présentation. D'abord un rappel : pour un statisticien, il n'existe pas de différences entre le fond et la forme (plans de sondage, échantillons..). Ensuite le développement durable ne relève pas que de l'environnemental mais aussi du social : la question du bien-être ne peut se mesurer qu'en prenant en compte ces questions sociales. De plus les investissements réalisés dans le domaine environnemental ne doivent pas se faire au détriment de l'observation dans le domaine social et de la fourniture de séries longues. Enfin, la situation évolue très rapidement et les réformes sont nombreuses. Ces dernières ne sont pas nécessairement coordonnées au niveau international, ce qui explique une partie des difficultés que rencontrent les statisticiens.

Jean-Louis LHERITIER

Je m'intéresserai dans ma présentation principalement à la consommation durable. Les économistes ont toutefois adopté dans le rapport Stiglitz-Sen une définition beaucoup plus large du développement durable en y intégrant le capital humain, social et naturel.

Cette consommation durable requiert un suivi des produits verts, de leurs prix et des empreintes de CO₂ des consommations selon les catégories des ménages. Ces derniers sont différemment exposés à la hausse du prix de l'énergie (chauffage du logement et transports) qui affecte principalement les ménages ruraux en maison individuelle. Pour appréhender ce phénomène, il faut disposer d'une connaissance fine sur la performance énergétique des logements, sur les déplacements courants (travail, achats, écoles) des ménages (fréquence, distances, mode de transport) et si possible de façon simultanée à la connaissance de l'ensemble du budget des ménages.

Le système statistique public doit répondre à ces problématiques en exploitant au mieux les sources et les données existantes et en développant de nouvelles statistiques à moyen terme, sous réserve des arbitrages financiers.

Mieux exploiter les sources et données existantes

Une enquête permanente sur les conditions de vie a été réalisée en 2005 sur les pratiques environnementales des ménages. Cette enquête a été sous-utilisée jusqu'à présent. L'Insee a désormais pour politique de mettre à disposition des chercheurs l'ensemble des enquêtes auprès des ménages. Le module complémentaire de l'enquête de conjoncture auprès des ménages d'avril 2008 porte sur les préoccupations environnementales.

Du côté de l'énergie, les enquêtes logement comportent des modules énergie-isolation qui sont des mines d'informations. L'enquête transports réalisée en 2008 décrit les déplacements. Enfin, l'enquête budget de famille fournit un panorama d'ensemble des dépenses.

Sur les nuisances, l'enquête sur le cadre de vie et la sécurité recense depuis 2007 les agressions, les crimes et les délits. D'autre part l'enquête logement apporte des éléments complémentaires sur l'environnement et sur le confort du logement.

Par ailleurs, le marché du travail peut être appréhendé à travers la formation professionnelle, la santé au travail, les trajectoires professionnelles et le chômage, grâce à de nombreuses sources de l'Insee, de la Dares, du Cereq et du Depp. Sur le vieillissement, l'Insee participe à un réseau européen Share. Sur la thématique de l'exclusion sociale, des données sont disponibles par le biais du système statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) qui présente un nombre important d'indicateurs sociaux et s'appuie sur un suivi des ménages pendant 9 ans.

Développer de nouvelles statistiques

Dans le domaine de la consommation durable, les statistiques devront appréhender les produits verts ou les empreintes CO₂, grâce à l'enquête budget de famille si les écolabels ou l'empreinte CO₂ figurent sur les tickets de caisse ou, à défaut, par des panels privés de consommateurs en cherchant à réconcilier leurs résultats avec l'enquête budget après une étude de faisabilité.

Sur le prix des produits verts, il faudra analyser les fichiers de caisse de la grande distribution, après une étude de faisabilité.

Dans le domaine de l'énergie, il faudrait rechercher une articulation des futures éditions des enquêtes budget de famille, logement et transports. Par exemple, un mini-module transports (domicile-travail) pourrait être développé dans l'enquête budget de famille. La prochaine enquête logement pourrait être couplée, pour une partie de l'échantillon, à un diagnostic de performance énergétique réalisé par un professionnel et à une mesure des consommations d'énergie.

D'autres véhicules sont ou seront disponibles, tels que les modules complémentaires de l'enquête de conjoncture auprès des ménages ou le futur dispositif d'enquêtes européennes auprès des ménages (modules européens sur l'environnement).

Enfin la nouvelle loi sur les archives permettra à l'Insee de fournir des échantillons de ménages représentatifs à l'ensemble du système statistique public. Ses différentes composante pourront ainsi mener leurs propres enquêtes

Robert ROCHEFORT

Certaines enquêtes ne semblent effectivement pas suffisamment exploitées. L'Insee collabore d'autant plus avec les chercheurs qu'il perd des moyens en interne ; cependant il ne faudrait pas que cette intensification de la collaboration avec les chercheurs, dont tout le monde se félicite, se traduise par un désinvestissement du service statistique public qui priverait des outils permettant de rapprocher les différentes sources et des expérimentations transversales nécessaires ou qui en accroîtrait exagérément les délais de mise à disposition.

Jean-Louis LHERITIER

Les sources de statistiques publiques sont effectivement très riches, avec des modules complémentaires qui s'ajoutent chaque année. Tout en préservant notre capacité d'études, ces sources ne peuvent être traitées par le seul Insee, voire même la statistique publique.

De la salle

Je suis consultant et travaille actuellement pour la Commission européenne sur les programmes de développement durable. Dans la pratique, nous sommes effectivement intéressés par des données qui agrègent les données sociales et environnementales. En effet le développement durable recouvre certes des aspects sanitaires et sociaux, des aspects économiques et environnementaux, mais aussi les interactions entre milieux naturels et les modes de vie. L'Insee peut-il produire des indicateurs systémiques de ce type ? Il existe des données sur les écosystèmes. Mais il est très difficile de disposer de données agrégées, surtout en termes d'indicateurs de destruction. Du point de vue des risques, je suis ainsi surpris que nous n'ayons pas parlé de la destruction des écosystèmes et de la perte des services écologiques avec les conséquences qu'elle a pour les ménages.

Denis Zmirou, professeur à l'école de hautes études de santé publique

Je suis président de la section environnement au Haut Conseil de la santé publique et, à ce titre, chargé de l'évaluation des objectifs dits environnementaux de la loi de santé publique 2004. Le développement durable comporte effectivement des aspects économiques, environnementaux et sociaux qui peuvent influencer sur la santé. Cette évaluation des objectifs de la loi de santé publique n'a pas été rendue possible dans bien des domaines car le maintien, l'accroissement ou la résorption des inégalités territoriales ou sociales des impacts de l'environnement pour la santé n'était pas mesurable.

Nous ne disposons pas, en effet, des informations statistiques permettant de faire cette analyse à une échelle spatiale pertinente. Il faudrait avoir les informations de mortalité et, si possible, de morbidité de l'assurance maladie, au niveau de l'IRIS pour apprécier l'impact sur les populations et évaluer les inégalités entre les populations du fait des risques environnementaux. Nous sommes ainsi aujourd'hui très limités dans notre capacité à mesurer l'impact, à l'échelle territoriale, des activités industrielles ou de la pollution atmosphérique sur les populations, faute de pouvoir croiser les données de l'Insee et les informations de la statistique sanitaire

Florence JANY-CATRICE, Université de Lille et membre du réseau FAIR

Rappelant, comme le soulignait Alain Desrosières, que « quantifier » c'est d'abord « convenir », puis « mesurer », je voudrais souligner que ce qui a été dit à propos de l'enquête emploi du temps, montre bien que l'intérêt ou non que l'on porte au temps, et à son partage, appelle une autre question : qui est habilité à dire que la division des tâches et du travail entre les hommes et les femmes est une question de bien-être, de développement durable ou de qualité de la vie ?

Par ailleurs dans la liste des produits ayant un impact environnemental présentée par M. Moisan, il y avait très peu de services hormis les services financiers. La plupart relevaient du champ de l'industrie. Je suggère que soient intégrés les services à la personne dans les analyses car ce champ concentre des tensions : d'une part la forte présence de bas salaires ou travailleurs pauvres, d'autre part le fait d'être aussi très consommateurs d'énergie dans des déplacements invisibles, multipliés par une division du travail qui s'accroît du fait de la fragmentation des interventions. Tout ceci interrogera *in fine* la qualité du service et le bien-être des personnes assistées. Le plan Borloo incite à la consommation de ces services et à la division du travail. Je plaide donc pour que des analyses systémiques soient mises en place pour identifier les contradictions des politiques publiques de développement durable au sens très large.

Françoise MAUREL, chef du service économie, évaluation, intégration du développement durable au MEEDDAT

A propos de l'affichage d'une empreinte carbone, les projets de base de données dont a parlé l'Ademe s'inscrivent-ils dans un contexte plus large de développement de statistiques sur le contenu en carbone, comme par exemple à travers la comptabilité nationale ou le suivi de l'évolution des prix ? Ces bases pourraient-elles être reprises dans le cadre des travaux du CNIS ou par d'autres producteurs de données ?

Nathalie CLOAREC, Insee DR Pays de la Loire

Nous avons abordé la notion de territoire. Mais je constate que les enquêtes citées ne sont pas exploitables au niveau régional ou départemental. Quelle est la position des régions et des départements, acteurs importants de l'aménagement du territoire, et quels sont les moyens qui peuvent être mis à leur disposition ?

Claire GUIGNARD-HAMON, Région Ile-de-France

Nous sortons tout juste de l'évaluation environnementale du SDRIF (schéma directeur régional de l'Île-de-France) qui précède sa mise en place proprement dite. Nous sommes obligés de définir des indicateurs pour lesquels nous n'avons pas pu rassembler des données à un niveau territorial fin alors que nous savons que des populations pauvres sont en situation de cumul d'inégalités, concentrées dans certaines localisations exposées à des nuisances environnementales avec en même temps des conditions de travail difficiles. Le SDRIF s'évalue sur plus de 20 ans. Nous avons été obligés d'anticiper pour définir dès maintenant la nomenclature et les indicateurs qui serviront au suivi de ces politiques. Cela a été un extrêmement difficile. Il serait très utile d'en reprendre les enseignements pour identifier ce qui manque cruellement.

Conclusion des participants à la table ronde

François MOISAN

Les enjeux sont souvent contradictoires et complexes. L'objectif du développement durable est justement de trouver une cohérence. Nous avons abordé lors de cette table ronde deux volets : le volet environnemental et le volet social. Dans l'environnement, nous sommes confrontés à de nouveaux problèmes avec le changement climatique et la biodiversité qui remettront fondamentalement en cause le capital social et économique.

Est-il possible d'aller vers de la comptabilité nationale pour le contenu écologique des produits ? C'est une question qui se pose. Il n'est pas possible d'avoir d'emblée une cohérence macro-économique sur l'ensemble des données. A l'Ademe, nous avons travaillé sur des analyses de cycle de vie pour des cas ponctuels qui n'ont pas forcément vocation à ce stade à entrer dans une cohérence du type TEI (tableau d'échanges industriels). L'utilisation de l'affichage environnemental servira d'abord à définir des instruments d'intervention pour les politiques.

Sur les aspects locaux, nous devons être modestes vu la faiblesse de notre information de départ. Ainsi nous avons travaillé à l'Ademe sur l'impact sanitaire de multiples nuisances sur la population d'une commune d'Ile-de-France. Nous restituerons ce travail le 13 novembre.

Mireille ELBAUM

La commission Stiglitz analyse l'intérêt des enquêtes emploi du temps du point de vue de la qualité de vie mais le partage des tâches (entre vie professionnelle et vie familiale, entre les personnes) relève selon moi d'une vision plus globale du développement durable.

Par rapport aux chercheurs, il est extrêmement important que l'Insee ne perde pas de vue la réalisation de documents de synthèse. La mission du système statistique public est de fournir des éléments de synthèse à partir des différentes sources. Les séries longues et désagrégées me semblent beaucoup plus importantes maintenant que lorsque je dirigeais un SSM. Le système statistique doit continuer à promouvoir des enquêtes innovantes.

Jean-Louis LHERITIER

En 2009 il y aura dans l'enquête emploi du temps un module spécifique sur les modalités de la décision au sein du couple. Nous sommes conscients de la forte demande des territoires et tâcherons de progresser sur les domaines des revenus et des comparaisons de prix. Pour le reste, les choses sont ouvertes, et nous prendrons le temps d'analyser les demandes.

Robert ROCHEFORT

En conclusion, je suis convaincu que ces questions de développement durable liées aux modes de vie feront l'objet d'une demande forte du décideur politique avec lequel les moyens pour y répondre pourront être négociés. Nous nous dirigeons en effet vers un système de régulation plus forte, soit sous la forme d'incitations soit sous la forme d'encadrements réglementaires. Le politique mettra en place des politiques et aura besoin de connaître leurs effets.

Nous devons élargir le champ des données sur lesquelles nous travaillons de manière considérable. Par exemple, pour comprendre très finement la consommation, il faut arriver au produit. Or le système public n'aura jamais les moyens d'enregistrer les consommations produit par produit. Nous devons donc instaurer des partenariats avec de grands panelistes. Dans la définition des services producteurs du système statistique public, la dernière catégorie est constituée d'organismes privés assurant grâce à des subventions publiques ou par accord la collecte de l'information économique et sociale. Le développement d'accords avec les grands producteurs privés constitue une piste à promouvoir. Les arbitrages de demain pourront sans doute tenir compte de partenariats institués. Par rapport à l'accès aux droits sociaux, la statistique publique doit aussi trouver des modes de recueil de données qui passent par des partenariats avec les associations en distinguant bien les données militantes et les données objectives.

Au-delà du PIB

*Suite à l'absence de Jean-Pierre BOMPARD (CFDT) participant à la table ronde :
Jean-Etienne CHAPRON, Rapporteur général de la Commission Stiglitz-Sen sur la « mesure de la performance économique et du progrès social » ;*

*Bruno TREGOUËT, Chef du service observation statistique (SoeS) du MEEDAT.
La table ronde est présidée par Jeanne SEYVET, Conseiller-maître à la Cour des Comptes.*

Jeanne SEYVET

Je suis actuellement à la Cour des Comptes après avoir été responsable de la direction générale de l'industrie, des télécommunications et des postes au ministère de l'économie, et je fais partie d'un groupe d'enquêteurs au Comité d'enquête sur le rendement et les coûts du service public qui a travaillé sur le développement durable. Présidé par le Président de la Cour des Comptes, le comité d'enquête est placé auprès du Premier Ministre. Il travaille depuis 60 ans au service de la réforme de l'État. Nous avons travaillé sur les objectifs et les indicateurs du développement durable à la demande du Ministre Jean-Louis Borloo. Nous avons remis un rapport d'étape en juillet 2008 sur les engagements, les objectifs et les indicateurs du développement durable dans l'action de l'État. Des acteurs très divers de la sphère publique s'intéressent aux travaux de la sphère statistique et en attendent beaucoup.

Le développement durable est un champ de contradictions ce qui a des conséquences importantes sur les indicateurs à retenir : ceux-ci doivent être pertinents pour éclairer ces contradictions ainsi que la gouvernance. Il existe un grand décalage dans la sphère publique en ce domaine entre le dire et le faire : la France a pris beaucoup d'engagements et ne manque pas d'objectifs mais la réalité des actions ne suit pas. Entre la définition d'objectifs et leur déclinaison fine apparaît un problème d'exécution et de stratégie d'exécution. Il est pourtant urgent d'agir.

Du côté des indicateurs, outre le souci d'intégrer les aspects qui ne sont pas aujourd'hui incorporés au marché (cf. travaux de la Commission Stiglitz, indicateur de développement humain du PNUD), il importe de disposer d'un système d'information cohérent plutôt que de multiples systèmes d'information parallèles et sans passerelle. Une comptabilité des gaz à effet de serre doit être mise en place car elle constitue un fondement de la prise en compte de la politique climatique dans l'action publique et les décisions économiques. Sur la biodiversité aussi un suivi est à développer.

Du côté de la gestion, nous avons estimé que dans la sphère publique l'outil qui permettait de décliner les objectifs et les indicateurs en programmes et de les intégrer aux grandes politiques publiques était la LOLF. Or pour ces grandes politiques publiques, les indicateurs et les objectifs de développement durable manquent cruellement qu'il s'agisse d'agriculture aussi bien que d'éducation nationale. Paradoxalement il est plus facile de suivre l'éco-responsabilité.

En matière de gouvernance, nous avons proposé d'instaurer des lieux pour des concertations qui soient ouvertes socialement et qui soient préalables même au débat parlementaire. Il n'est effectivement pas possible de concevoir des systèmes d'objectifs et d'indicateurs sans qu'il y ait préalablement une réflexion commune et un début de consensus de la part de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du pays, même si le Parlement conserve le pouvoir décisionnel par le vote de la LOLF. Concernant la mise en œuvre, il faut aussi définir des stratégies descendantes déclinant un objectif national aux différents échelons territoriaux. D'autres sujets appellent des initiatives locales importantes. Il faut organiser le recueil de bonnes pratiques avec la mise en place de politiques budgétaires incitatives pour que les économies faites profitent à ceux qui les ont réalisées.

Le système statistique doit se structurer autour de l'Insee et des services statistiques ministériels Mais il faut se poser la question d'assurer le dialogue nécessaire : le Cnis constitue-t-il la meilleure entité pour réaliser l'appropriation et le consensus autour du suivi de la stratégie au niveau national ?

Les chiffres valent parce qu'ils frappent l'imagination : pour avancer, les chiffres doivent signifier quelque chose dans l'imaginaire collectif, tout en traduisant une réalité.

Jean-Etienne CHAPRON

La « Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social » est aussi connue sous le nom de son président Joseph Stiglitz. L'initiative est française. Mais cette commission a une vocation internationale. Joseph Stiglitz est professeur à Columbia. Le Conseiller du Président est Amartya Sen qui enseignait à Cambridge et désormais à Harvard. Le Coordinateur de la Commission est le professeur Jean-Paul Fitoussi, également Directeur de l'OFCE. Les 24 experts de cette commission sont tous des économistes reconnus dans leur domaine. La présence du Directeur de la statistique de l'OCDE, de l'Administrateur général du PNUD, d'un responsable à la CNUSED, montre qu'il n'y a pas eu de limitation à un certain type de pays ou à certaines problématiques. Le Secrétariat comprend 8 rapporteurs, mis à disposition par l'Insee, l'OCDE et l'OFCE.

Les travaux ne sont pas limités à la France ou aux pays développés. La commission a instauré la transparence des travaux ; elle tient à faire connaître dès que possible ses travaux et à être en contact avec la société civile. Le Forum pour les Autres Indicateurs de la Richesse (FAIR) a ainsi pu exposer ses actions devant la commission. Une présentation publique des travaux se fera également à New York devant le réseau Alliance. La commission coopère avec les organisations internationales (ONU, OCDE, Eurostat) et nationales de statistiques de manière à utiliser les bases de données existantes. Le travail de la Commission doit comprendre des exercices concrets de chiffrage intégrés aux travaux.

Il existe un large consensus pour considérer que le PIB n'est pas un indicateur pertinent pour mesurer la performance économique et le progrès social d'un pays. Il faut donc commencer par identifier les limites du PIB et réfléchir ensuite aux informations nécessaires en complément. Faut-il un tableau de bord ou un indicateur unique du type « bien-être national » voire « bonheur national brut », comme le propose le Bhoutan ? Des informations plus ou moins agrégées peuvent aussi donner des informations partielles et, mises ensemble fournir un tableau pertinent sur la performance économique et le progrès social. Pertinent pour quoi ? La Commission vise à fournir des instruments utiles aux politiques publiques. Ce qu'elle peut construire comme information doit donc être opérationnel pour l'analyse de la situation, l'évaluation des actions menées dans un domaine particulier et pour les décisions à prendre en termes quantitatifs et pas seulement qualitatifs. Est-ce faisable ? Maintenant, demain ou plus tard à long terme ? C'est une autre question essentielle qui entre pleinement dans le champ de la Commission. C'est pour cette raison que les exercices de chiffrage concrets ont été mis à l'agenda de la Commission.

La Commission a trois axes de travail autour desquels elle a structuré son programme.

Autour du PIB : mieux utiliser l'architecture conceptuelle actuelle des comptes nationaux pour prendre en compte les problèmes classiques sur les limites du PIB et trouver d'autres agrégats pertinents ou sinon des extensions qui complètent le Pib en s'affranchissant alors de la règle du bouclage comptable.

Sur le développement durable et l'environnement : la durabilité est un attribut indispensable de la performance économique et du progrès social. Si les trois piliers, économique, social et environnemental sont présents, le pilier environnemental apparaît comme le plus important et le plus difficile à traiter du point de vue d'une information relativement synthétique

Sur la qualité de vie : de manière à introduire la notion de bien-être saisi individuellement, - en regardant de quel bien être il s'agit-, et intégrer le « ressenti » des individus.

Trois groupes de travail ont été constitués selon cette structure (cf. la note de problématique disponible sur le site de la Commission).

A propos des questions classiques sur le PIB, nous privilégions le choix du revenu disponible plutôt que le PIB et le revenu disponible médian plutôt que le revenu disponible moyen. La comparaison entre les deux donne déjà une indication sur les inégalités. Il s'agit aussi de mieux mesurer le volume des services non marchands, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, alors qu'il n'y existe pas de prix de marché et que se posent des problèmes de comparabilité entre pays. Le travail domestique constitue un autre élément très important à mesurer, notamment pour la mesure des inégalités. La dimension patrimoniale et les revenus sont également intégrés dans nos préoccupations, avec les questions de ressenti par rapport aux plus ou moins values, ainsi que la

sécurité économique et sociale, les questions d'assurance avec le déplacement de frontière entre assurance privée et collective, et encore les dépenses « défensives » ou de sécurité, avec leur valorisation économique. Autre question : quelle est la part réelle de production de services analogues à ceux qu'on pourrait trouver sur un marché et quelle est la part de loisirs et en conséquence quelle est la valorisation du temps de loisir ? Il faut enfin chercher les meilleurs indicateurs possibles pour mesurer les inégalités.

Sur la thématique du développement durable et de l'environnement, il faut distinguer l'impact de l'environnement sur le bien-être actuel et l'impact de notre gestion actuelle de l'environnement sur le bien-être futur. Pour ce dernier point, nous avons besoin d'indicateurs de durabilité. Quels prix utiliser pour une valorisation monétaire de l'épuisement des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement ? Quels fondements ont-ils ? Faut-il des systèmes alternatifs de mesure ? La Commission s'interroge également sur l'intérêt de faire un bilan des possibilités et des limites des comptes nationaux « verdis » et se propose de regarder de près la possibilité d'utiliser « l'épargne nette ajustée » (ENA) de la Banque mondiale. Quelles en sont les possibilités et les limites ? Peut-on faire mieux ? En matière de patrimoine naturel, la dimension nationale et internationale doit être examinée avec attention. Comme l'illustre l'exemple de Tchernobyl, l'événement est survenu en Ukraine, mais ses victimes étaient majoritairement Biélorusses.

Sur la qualité de vie, il faut distinguer les fins et les moyens, autrement dit les aspects et les déterminants de la qualité de vie. Les aspects de la qualité de vie concernent non seulement les sentiments subjectifs de bonheur ou de bien-être, positifs ou négatifs, mais aussi les jugements cognitifs que les individus portent sur la qualité de leur vie, et les jugements plus objectifs et extérieurs à l'individu sur ses « capacités » (cf. théories de Sen). Ces « capacités » sont ce qu'un individu possède (ou est) et ce qui lui permet d'optimiser les processus qui font sa qualité de vie. Les « déterminants » sont les activités personnelles, la sécurité, - personnelle, physique, économique ou sociale -, et l'environnement, au sens large, - social, institutionnel (y compris l'exercice de la démocratie) et naturel. Enfin, certains problèmes transversaux doivent être réglés : comment rendre compte des différences entre les individus ? Comment synthétiser les informations sur tous les domaines ?

Le mandat de la Commission est d'un an. La première séance plénière s'est déroulée à Paris le 23 avril 2008 et les groupes de travail ont commencé à travailler entre mai et juillet 2008. Nous avons rendu une note de problématique le 25 juillet 2008. La prochaine réunion plénière se tiendra à New-York les 6, 7 et 8 novembre, pour examiner les contributions au rapport intermédiaire, avant la troisième réunion à Paris fin janvier. Les travaux devraient se terminer fin avril 2009 avec la discussion et la finalisation du rapport final qui sera remis au Président de la République et rendu public.

Bruno TREGOUËT

Je suis responsable du service de l'observation et des statistiques au Commissariat général du développement durable au MEEDDAT. Ce service existe depuis le 10 juillet dernier ; il est composé d'une partie de l'ancien SESP de l'Équipement, de l'Institut Français de l'ENvironnement et de l'Observatoire de l'Énergie.

Je vous présenterai des résultats de travaux déjà effectués, ainsi que de projets en cours et à venir. Ces travaux portent sur l'environnement et le développement durable. Ces travaux sont réalisés dans le système statistique public avec humilité, compte tenu des problèmes conceptuels et de chiffrage, mais aussi sans complexe.

La comptabilité environnementale

. Pour les travaux d'évaluation et de prise en compte de l'environnement, il existe déjà un capital de connaissances et de méthodes ancien et riche mais méconnu. Ces travaux sont pilotés et coordonnés dans le cadre des institutions internationales telles que l'ONU, l'OCDE et Eurostat. Nous nous y inscrivons. Nous participons à la mise au point de méthodes au niveau international et les appliquons à la France en allant au-delà des préconisations internationales, si nous pensons que les définitions sont déjà dépassées. Ce cadre international pour la comptabilité environnementale se retrouve dans le manuel des comptes de l'économie et de l'environnement de l'ONU. Ce système est très vaste et peu de pays au monde appliquent la totalité des prescriptions décrites dans ce manuel de comptabilité

nationale environnementale. En France, nous disposons d'une certaine expérience de l'évaluation des dépenses de protection de l'environnement. Par ailleurs il y a trente ans, il y a eu une expérience ponctuelle importante d'évaluation des comptes du patrimoine naturel, sujet sur lequel la demande est de nouveau forte.

Les progrès que nous avons entrepris en matière de comptabilité environnementale concernent l'évaluation du partage des dépenses entre ce qui est dû à un effet volume et ce qui est dû à la variation des prix. Indiquer que les dépenses de gestion des déchets augmentent peut en effet signifier, soit que la quantité de déchets collectés progresse, soit que les déchets sont mieux traités, ce qui suggère une amélioration réelle de la protection de l'environnement. Ce partage volume/prix vise donc à mieux analyser les évolutions en matière environnementale afin de comprendre ce qui se passe en matière de protection de l'environnement. A ce sujet, une opération statistique nouvelle, entreprise par l'Insee, consiste à fabriquer de nouveaux indices de prix à la production dans les services environnementaux. Suite à des demandes ministérielles, nous souhaitons par ailleurs élargir le périmètre traditionnellement retenu au champ de la gestion des ressources naturelles (comprenant la production des énergies renouvelables).

D'autres travaux ont débuté depuis plusieurs années en France, mais aussi en Europe sous l'égide d'Eurostat, pour évaluer les émissions de substances polluantes dans les milieux environnementaux (air, eau). Par rapport aux inventaires d'émission, ces travaux ont pour objectif de relier les émissions de substances polluantes à l'économie. Il s'agit de dépasser le simple constat des quantités émises pour les rattacher aux branches d'activités de la comptabilité nationale. Puis, si possible, il s'agit de relier les émissions de polluants au produit consommé.

Une autre avancée en cours concerne les comptes de flux de matières. Ce volet est intégré dans le système des comptes de l'environnement de l'ONU. L'Allemagne et le Japon qui s'intéressent de près au sujet ont déjà produit des données sur ce thème. Cette approche consiste à traiter les quantités physiques afin d'étudier ce qu'un système (économie d'un pays ou d'une entreprise) prélève (sous forme d'extractions ou d'importations), transforme et rejette. L'intérêt de cette approche est d'analyser l'efficacité écologique d'un système : il est ainsi possible de constater si, à PIB constant, l'économie consomme plus ou moins de matières. Les relations éventuelles entre les résultats en terme d'efficacité écologique et les délocalisations nécessite de regarder les choses avec attention. Nous sommes en train de chiffrer les flux des matières pour la France et les premiers résultats devraient être publiés cette année.

Prendre en compte l'environnement au-delà du PIB

Au niveau mondial, l'ONU rénove actuellement son système de compte de l'environnement qui date de 2003. Un nouveau système devrait donc être retenu en 2010 ; il aura des innovations conceptuelles importantes, des règles plus précises pour les évaluations. Mais surtout il revêtira un caractère obligatoire, à la différence du système actuel. La loi Grenelle 1 stipule dans son article 42 que « *l'Etat devra prendre des dispositions de façon à disposer d'indicateurs permettant la valorisation, dans la comptabilité nationale, de biens publics environnementaux d'ici 2010* ».

Pour répondre à cette demande difficile, nous pensons retenir un concept qui repose sur l'évaluation des coûts de réparation des dommages causés aux biens publics et non payés par l'économie, ceux payés étant saisis à travers les dépenses de protection. Nous laissons ainsi de côté l'évaluation des services rendus par les écosystèmes sur laquelle travaille un groupe du Conseil d'analyses stratégiques (CAS). Le premier exercice concernerait la pollution de l'air car nous disposons déjà de données, notamment sur les coûts à travers le dispositif des quotas. Nous utiliserons alors la méthode NAMEA. Au passage, cette approche nous semble assez proche de la notion de coût écologique des produits dont on a parlé ce matin avec les étiquettes carbone. Il y aura sans doute un rapprochement intéressant à faire entre les deux approches, macro-économique et microéconomique. Un autre travail complémentaire pour évaluer les coûts des dégradations subies concerne les coûts d'épuisement de certaines ressources : il faut donc estimer le coût d'épuisement des actifs naturels renouvelables, tels les poissons à partir du moment où la capture dépasse le renouvellement et celui des ressources non renouvelables comme certains gisements, en particulier ceux des hydrocarbures et plus généralement des énergies fossiles.

Les indicateurs de développement durable

Nous participons aux travaux européens avec Eurostat. En France, nous avons choisi des objectifs nationaux (des défis) les plus proches de la stratégie européenne. Lors de la réévaluation de la stratégie nationale en 2006, les indicateurs de développement durable ont été révisés pour retenir onze indicateurs phares (cf. sites de l'Insee, de l'Ifen, de la Délégation au développement durable). Lors de la prochaine révision de la stratégie nationale, les indicateurs de développement durable seront certainement revus dans un groupe de travail interministériel. La Loi Grenelle prévoit une conférence nationale en 2009 pour présenter et discuter ces indicateurs qui seront présentés au Parlement à partir de 2011.

L'approche en capital du développement durable

En 2007-2008 l'ONU, l'OCDE et Eurostat ont proposé comme alternative aux tableaux de bord d'indicateurs une mesure du développement durable qui se baserait sur une approche en capital (ou d'épargne nette ajustée). Cet indicateur agrégé, articulé sur la richesse totale nationale, est la somme du capital financier, du capital naturel, du capital social, du capital humain et du capital économique. Aucune évaluation n'a cependant été faite. De plus il est apparu que cette approche méritait d'être couplée avec un nombre limité d'indicateurs physiques relevant de l'approche tableau de bord.

L'empreinte écologique

L'empreinte écologique est un indicateur agrégé qui a beaucoup de succès. Il doit mesurer les unités de surface nécessaires pour fournir les ressources consommées par une population et pour en absorber les rejets. Le conseil scientifique de l'IFEN a décidé en 2007 d'expertiser une application de cet indicateur à la France. Ce travail se base sur des critères classiques d'appréciation utilisés au niveau international tels que la transparence, la mesurabilité et la sensibilité des résultats aux hypothèses.

Jean GADREY, membre du Cnis

Qui est légitime pour définir les critères, les méthodes, les variables, quand il est question de bien-être durable ? Le choix de ces critères requiert la présence d'experts mais également de politiques et de citoyens car ces notions expriment des choix de société implicites. Pour le bien-être encore davantage que pour d'autres sujets, il est nécessaire de faire fonctionner la « démocratie statistique ». A l'occasion de la mise en place de la Commission Stiglitz, nous avons lancé un forum citoyen pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) avec quatre propositions : poursuivre le dialogue avec la commission Stiglitz ; qu'un groupe de travail du Cnis se saisisse de ces questions ; organiser des forums citoyens sur ces mesures du progrès, ce que certaines régions ont commencé à faire car les régions et les territoires ont à la fois de forts besoins en la matière et des difficultés à mobiliser des indicateurs vu le peu d'enquêtes régionalisées ; organiser des rencontres à l'initiative de la société civile entre parties prenantes et experts pour réfléchir à des indicateurs de progrès. La mesure du progrès est en effet l'affaire de tous.

Florence JANY-CATRICE, Université de Lille et membre du réseau FAIR

Sur la question des indicateurs synthétiques ou composites, Monsieur Chapron a omis de citer plusieurs exemples intéressants : l'indicateur de développement humain du PNUD, – qui a eu pour effet de ne plus placer les États-Unis en tête du palmarès –, l'indicateur de santé sociale construit par les Miringoff aux USA, qui montre à partir des années 1970, un décrochage entre le PIB par tête et le bien-être social ou encore l'indicateur de santé sociale construit au niveau des territoires français à partir d'une réflexion collégiale sur l'expérience menée dans le Nord-Pas de Calais. Lui aussi met en évidence une absence de corrélation avec le PIB par tête. Même s'ils ont des limites, ces indicateurs ont l'intérêt de faire réfléchir et de frapper l'imaginaire.

Les présentations ont également omis de parler d'une autre initiative prise dans le cadre d'une organisation internationale, le Conseil de l'Europe qui cherche à promouvoir, en coparticipation avec la société civile, un certain nombre d'indicateurs de progrès et de bien-être pour tous.

Enfin, à propos des initiatives de la Commission Stiglitz, j'ai du mal à comprendre pourquoi le travail bénévole n'est pas pris en considération, alors qu'il pourrait être considéré comme producteur de cohésion sociale, voire de services pour lesquels l'État Providence est désormais devenu défaillant.

Frédéric BOCCARA, Service statistique du MEEDDAT

Ces propos interrogent les statistiques qui s'inscrivent dans un territoire et mettent en question notre vision territoriale. Par ailleurs, ils soulèvent l'importance des stocks et de la relation des flux aux stocks alors même que le système statistique a connu un recul important de ses productions y compris sur le domaine économique concernant l'analyse de la valeur ajoutée et de l'efficacité du capital. Sur ces sujets, il y a besoin d'une relation étroite entre la production, l'élaboration, la conception, la synthèse et les études et ceci n'est pas indépendant de la manière dont le système statistique est organisé, ni du projet de délocalisation à Metz. Le Cnis doit se préoccuper de ces sujets. Enfin, j'ai cru entendre dans l'exposé de J. E. Chapron, une attention portée au revenu plutôt qu'à la valeur ajoutée. Ceci peut inquiéter s'il s'agit de remplacer l'un par l'autre alors que le revenu dépend de la valeur ajoutée.

Jean-Etienne CHAPRON

Il est effectivement important de conduire et de développer les interactions entre la Commission Stiglitz et la société civile, structurée à travers les associations, les ONG, les organisations syndicales.... La Commission ne pourra répondre à toutes les questions en un an : elle pourra proposer des axes structurants en se basant sur les apports théoriques des économistes de la Commission. Mais il faudra que les travaux se poursuivent. Je note qu'il existe un point commun entre les différents indicateurs possibles: ils révèlent que le PIB par tête ne reflète pas la réalité et n'est pas pertinent pour une mesure de la performance économique et du progrès social. Mais les indicateurs cités montrent également leurs propres limites. Partant de ce point de départ, le travail de la Commission est de regarder quelle peut être l'information la plus pertinente, - indicateur agrégé ou composite, partiel ou non -. Les utilisateurs devront ensuite se saisir et s'approprier des travaux de la Commission. Le travail même de la Commission serait nié si elle proposait une solution toute faite valable pour tous. En effet les problématiques prioritaires diffèrent selon les pays et même selon les régions : il appartiendra alors à chacun de critiquer les propositions et de les adapter à ses besoins propres.

Par ailleurs j'ai effectivement omis de citer le travail bénévole : l'ONU recommandera prochainement de développer des outils de mesure du travail bénévole. Il est intégré dans les préoccupations de la Commission, au même titre que le travail domestique.

Bernard PERRET, MEEDDAT

Je fais partie du comité d'enquête sur la stratégie de développement durable et j'appartiens aussi au groupe FAIR. Sur l'approche par les capitaux, l'ONU, l'OCDE et Eurostat estiment plutôt qu'il existe différentes formes de capitaux, à évaluer séparément, en partant du principe que le développement durable doit permettre la croissance de chaque forme de capital sans réduire les autres. Ces organisations souhaitent plutôt compléter les évaluations économiques par des indicateurs proxy des autres formes de capital.

Il me semble par ailleurs important de penser aux indicateurs comme capables de devenir des conventions sociales structurant le débat public. La question des lieux de discussion de ces indicateurs est donc importante : est-ce que le Cnis peut accomplir cette tâche ?

Bruno TREGOUËT

L'idée sous-jacente à l'approche capital du développement durable est d'inclure le capital humain, économique et social. Des indicateurs existent, comme l'épargne nette ajustée de la Banque mondiale qui intègre du capital économique, du capital environnemental, mesuré par le montant des dépenses de protection de l'environnement, et du capital humain calculé à partir des dépenses d'éducation. Les différentes formes de capital y sont *substituables*, ce qui n'existe pas dans les autres indicateurs agrégés. Cette hypothèse est forte et ne se retrouve pas dans l'empreinte écologique par exemple

Qui a la légitimité pour définir ces indicateurs ? De mon point de vue, clairement il ne s'agit pas des experts. La validation peut relever de la représentation démocratique, ou pourrait être faite par « le groupe des cinq », c'est-à-dire les cinq collègues ayant débattu du Grenelle de l'environnement. Cette question devra être validée par une instance représentative et non par des experts. Les indicateurs doivent certainement être largement popularisés et utilisés sans se contenter de frapper seulement l'imagination, ceci pour éviter le risque de privilégier des indicateurs qui ne seraient pas solides scientifiquement.

Jean-Etienne CHAPRON

Par rapport à la question concernant la valeur ajoutée et le revenu net, les travaux de la Commission ne visent pas à remplacer le système conceptuel de mesure macroéconomique. Elle travaille sur d'autres indicateurs et d'autres types d'informations. Dans le système conceptuel de la comptabilité nationale, pour avoir un agrégat centré sur le bien-être économique, le PIB n'est pas idéal et le revenu disponible net ajusté semble plus approprié, surtout lorsqu'il est rapporté aux unités de consommation concernées et qu'il est mesuré net de la dépréciation du capital utilisé pour produire. Il possède toutefois également des limites et c'est pourquoi nous avons d'autres axes de recherche que nous tenterons ensuite d'articuler.

Patrice HERNU, Président du réseau France-Europe Planète Bleue

Dans les discussions internationales sur le volet climat post Kyoto et sur la révision du système bancaire, financier et monétaire, le contenu carbone des différentes branches est extrêmement important. A cet égard il est très satisfaisant que le système statistique public s'engage à produire une évaluation à partir d'une approche macroéconomique. Il y a par ailleurs une approche microéconomique autour des bilans carbone, produits par l'Ademe. Cette approche transitoire qui était sans doute nécessaire pose un certain nombre de problèmes ; Elle est en particulier l'objet de certaines contestations au niveau international. Et-ce que dans le cadre du CNIS, une réflexion sera menée pour consolider cette approche et assurer la mise en cohérence indispensable avec l'approche macro-économique ? Les engagements territoriaux par exemple nécessitent de disposer des outils méthodologiques d'un tel calage. Par ailleurs les travaux initiés semblent faire une distinction assez nette entre le carbone mort et le carbone vivant ; à terme il faudra sans doute intégrer les deux approches dans une même méthodologie, ce qui soulèvera sans doute beaucoup de difficultés. Je voudrais savoir si des groupes ont déjà commencé à réfléchir à cela, sachant que les choses devront aller très vite ?

Bruno TREGOUËT

Nous commençons à évoquer ces sujets au sein de l'Insee.

François MOISAN

Le bilan carbone développé par l'Ademe pour une entreprise n'a évidemment pas vocation à être consolidé pour un usage en comptabilité nationale: il s'agit d'un outil de sensibilisation des entreprises. Il montre que les entreprises peuvent agir pour réduire les émissions en dehors de leur périmètre juridique, et non pas seulement sur leur site. Par exemple à travers les déplacements domicile-travail, les exportations... Il est évident que cela poserait de très importants problèmes méthodologiques si on voulait consolider ces indicateurs micro-économiques en un agrégat macro-économique articulé avec la comptabilité nationale.

Sur les produits, l'objectif que j'ai présenté ce matin est de fournir des éléments pour des instruments de politique. Les étiquetages n'ont pas actuellement vocation à élaborer une comptabilité nationale, même s'il faudra essayer de trouver des ponts.

Territoires et développement durable

Participent à la table ronde :

Julie CHABAUD, Responsable de la mission Agenda 21 au Conseil général de Gironde et coordinatrice du Conseil départemental des Agendas 21 locaux ;

Christian GARNIER, Vice-président de FNE (France-nature-environnement)

Magali DEMOTES-MAINARD, Directrice régionale de l'Insee, région Midi-Pyrénées

La table ronde est présidée par Didier JOUVE, Vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, président de la commission nationale de développement durable de l'ARF.

Didier JOUVE

Je suis chargé du développement durable et de l'aménagement du territoire de la Région Rhône-Alpes et président de la commission nationale du développement durable de l'Association des régions de France.

Le développement durable est, pour les régions, une réponse à apporter aux problèmes relatifs :

au *développement*, compte tenu de ce que nous sommes sur terre 6 milliards d'habitants, bientôt 9, et que seulement 1,5 milliards vivent correctement ;

à l'accroissement continu des inégalités entre les pays et entre les territoires, susceptibles de générer de nombreux conflits (pour l'eau, les matières premières...), c'est l'enjeu de *solidarité* ;

au modèle de développement des États-Unis et des pays européens qui n'est pas extensible à l'ensemble du monde ; il faut trouver un autre modèle, c'est l'enjeu de *l'environnement* et de la maîtrise de la prédation des ressources naturelles ;

au nombre et à l'importance des changements à opérer, qui concernent les modes de vie et les comportements des citoyens, ce qui implique que les décisions soient prises avec la société dans son ensemble et non pas d'en haut ; c'est l'enjeu de la *gouvernance*, indissociable des précédents.

L'articulation de ces quatre piliers (développement, solidarité, environnement et gouvernance) peut seule produire un véritable projet de développement durable.

En pratique ce schéma entre en résonance avec l'organisation des territoires et des politiques. L'organisation de nos politiques publiques est fortement marquée par des cloisonnements et des spécialisations. Nous éprouvons donc des difficultés à traiter les questions transversales et nous trouvons confrontés à deux défis importants : non seulement le défi technique d'avoir des approches systémiques, mais aussi le défi organisationnel. Le Grenelle de l'environnement a montré que la transversalité est un enjeu majeur. Changements techniques, changements administratifs et d'organisation, en réalité le développement durable appelle à un véritable chantier culturel pour réformer les modes de pensée. Les outils doivent suivre ces évolutions des modes de pensée car on évalue désormais moins des quantités que des processus, des dynamiques et des interactions.

Un territoire est une superposition de trois sphères qui doivent fonctionner ensemble : les sphères économique, physique (aménagement, infrastructures, environnement) et humaine (solidarité, culture, formation). L'analyse des politiques publiques doit intégrer ces trois dimensions. Les données sont actuellement riches. Le travail que je conduis au sein de l'ARF pour la mise en place d'indicateurs de « vrai progrès », - c'est à dire de développement durable -, nous renseigne à la fois sur la richesse de l'information disponible et sur la nécessité de travailler considérablement sur l'articulation des données, la façon de les rassembler et de les mettre en relation, et sur leur accroche géographique. C'est l'enjeu de la territorialisation d'un certain nombre d'indices ou d'indicateurs avec les questions de pondération, de prise en compte des interactions, etc..

Nous sommes donc en train de franchir une étape importante qui consiste d'une part à faire entrer le développement durable dans les politiques publiques, avec tous les enjeux de transversalité, de complexité, de modification des pratiques, et d'autre part à offrir en même temps aux responsables publics des indicateurs nouveaux leur permettant de piloter ces politiques et de mesurer la rapidité des évolutions et des effets.

Julie CHABAUD

Au sommet international de la Terre de Rio en 1992, les chefs d'État ont réfléchi pour la première fois à certaines problématiques telles que l'augmentation de la population mondiale, le changement climatique, les pollutions, la réduction de la diversité biologique et culturelle... et ils ont lié ces problèmes entre eux. Cette prise de conscience a généré l'Action 21 ou Agenda 21, soit un programme mondial d'actions de développement durable pour agir face à ces nouveaux problèmes du monde. Cet Agenda 21 mondial préconise d'agir au niveau des territoires, par le biais d'Agendas 21 locaux avec lesquels les collectivités se saisissent de ces nouveaux enjeux et définissent un programme d'actions.

En France, les Agendas 21 locaux, portés par des collectivités territoriales, sont au nombre de 324 en septembre 2008 : seuls 64 ont été reconnus par le MEEDDAT, à travers ses appels à projets, comme ayant été réalisés et mis en place selon des méthodes authentifiées.

En Gironde, département le plus vaste de France métropolitaine qui compte 1,3 million d'habitants, cette démarche a été initiée en 2004. Il a fallu deux ans et demi de construction commune pour se saisir des enjeux, réaliser un diagnostic, organiser une concertation et délimiter 92 actions sur deux ans. Ces actions recouvrent par exemple la création d'un établissement public foncier local ou l'introduction dans la commande publique (ce qui représente 15 % du PIB) de critères verts et d'une clause sociale pour favoriser l'insertion. Ce programme d'action 2007-2008 dispose de fiches de suivi ; il fera l'objet d'une évaluation. Ces fiches de suivi par action comportent des éléments relatifs à l'action et des indicateurs sur l'avancement, la réalisation, l'impact, mais aussi un retour sur les différentes finalités du développement durable que l'Agenda 21 doit contribuer à améliorer (climat, biodiversité, épanouissement des êtres humains, cohésion sociale et territoriale, changement des modes de production et de consommation) de manière à éviter des actions qui amélioreraient une finalité mais nuiraient aux autres.

Un *référentiel* national des projets territoriaux de développement durable et d'Agendas 21 locaux a été défini pour évaluer les stratégies de développement durable. Il s'agit de disposer d'un tronc commun d'indicateurs servant à évaluer le projet territorial de développement durable. Un groupe de travail a été mis en place par le MEEDDAT pour élaborer ce référentiel. Il est construit avec les collectivités et pour elles ; il doit être simple d'usage, compréhensible, adossé au cadre de référence et servir de base pour construire un système d'évaluation propre à la commune, tout en étant articulé avec les autres démarches en cours (ACUF, ADT, DIACT). Il est en outre commun aux différentes échelles de territoire.

Le cadre de référence national se base sur cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation des ressources,
- l'épanouissement humain,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La démarche doit être basée sur cinq principes d'action déterminants :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité,
- l'évaluation partagée,
- une démarche d'amélioration continue.

Il s'agit d'une démarche pragmatique visant une amélioration continue. Cette évaluation n'est pas celle du développement durable du territoire, ni celle des actions menées, mais l'évaluation du projet stratégique à destination des élus, des pilotes et aussi des partenaires territoriaux et de la population, en assurant une forme communicable et communicante.

La forme du référentiel est innovante car le groupe de travail a affirmé qu'il fallait au préalable se centrer sur ce qu'on veut évaluer. Le référentiel comprend des questions évaluatives, déclinées en sous-questions, des indicateurs stratégiques en nombre restreint et des indicateurs secondaires, optionnels selon les spécificités des collectivités territoriales.

En faisant le tour des besoins d'information, il ressort notamment que nous recherchons des indicateurs synthétiques pour mesurer sur un territoire :

- la mobilité durable (usage des différents modes de transport, évolution des parts modales, tous les trois à cinq ans, au moins sur les trajets domicile-travail);
- la précarité énergétique, c'est-à-dire la vulnérabilité énergétique des ménages par le mode de chauffage et de transport ;
- la solidarité et la cohésion territoriale (mesure des inégalités sociales sur un territoire et solidarité territoriale) et là-dessus nous manquons cruellement d'information;
- la valeur de la biodiversité mais aussi le « moral », le « bien-être », l'épanouissement, le changement culturel...

Il faudrait en outre faire évoluer le système d'informations pour faire apparaître les entreprises dont l'activité concourt au développement durable.

En résumé, nous avons besoin de traducteurs, d'un partage de l'information avec un accès aux sources pour renseigner les indicateurs existants, de nouveaux indicateurs synthétiques (agrégés) qui comprennent des données et des systèmes interopérables, une approche multi-scalaire prenant en compte d'une part la dimension spatiale avec la possibilité de décliner l'indicateur à une échelle territoriale inférieure, et d'autre part la dimension temporelle, ainsi qu'une capacité d'innovation pour répondre aux besoins. Nous avons également besoin de méthodologie, pour croiser l'évaluation technique, l'évaluation politique et l'évaluation citoyenne au service d'une démarche d'amélioration continue mobilisatrice et d'une gouvernance territoriale de l'observation

Christian GARNIER

Ma présentation s'écartera du support d'intervention que j'ai préparé. J'espère qu'il sera diffusé Mpar ailleurs. Pour observer la réalité du développement durable, mouvante et complexe, il faut disposer d'un ensemble de données très vaste. L'empreinte écologique est à l'environnement ce qu'est le PIB à l'économie, mais avec moins de transparence : c'est un indicateur d'alerte qui peut être bien pour faire les gros titres, mais manque aussi de pertinence. Les indicateurs synthétiques, peuvent être dangereux En effet ils exercent une fascination médiatique, voire politique, alors que les politiques et la gouvernance ne doivent pas nécessairement être construites à partir de cette fascination.

Nous serons prochainement confrontés à une superposition des décisions publiques. Il nous faut donc trouver des systèmes permettant d'agrèger les niveaux tout en tenant compte des spécificités locales. Il faut aussi faire attention à hiérarchiser les éléments pris en compte selon le niveau de territoire. Et cette hiérarchisation à géométrie variable, -un problème, un indicateur, peut être pertinent à un niveau de territoire et redevenir une donnée, une variable à un autre -, contribue à complexifier le système.

Je souhaite insister sur la nécessité d'avoir des données pour permettre d'anticiper et de réaliser de la prospective. Nous voulons aménager le territoire et comprendre les dynamiques. Mais nous ne parvenons pas à regrouper les informations sur les décisions prises par les Conseils généraux quant au zones à urbaniser programmées, sans parler des aménagements prévus par les acteurs privés. Il faut aussi disposer de données qualitatives et quantitatives de bonne qualité sur les comportements et les pratiques concernant les modes de vie et d'habitat, de consommation, de production. Cette réflexion renvoie à la définition des catégories statistiques, notamment à l'examen de ce qui est regroupé sous l'appellation produits bio ou « verts ».

Des lieux de gouvernance d'observation et de concertation sont à notre sens à construire, compte tenu des multiples composantes du développement durable. Certaines collectivités locales ont essayé de le faire autour des « plans de déplacements urbains » (PDU). Nous avons besoin d'expertises. Mais il n'est de vérité qu'issue de débats contradictoires. Il faut aussi faire attention à assurer l'indépendance de l'expertise ou du contrôle par rapport à la décision. Il faut encourager une réflexion sociale sur les questions de données, de définitions, d'acteurs, derrière les besoins d'information. Sans m'attarder, je voudrais au passage souligner les limites de la recherche de données pour des visées très finalisées à court terme : il faut aussi se demander quelles données doivent être collectées de manière générale sur longue période, sans savoir d'emblée à quelle question elles vont directement répondre. Question plus lourde, comment faire pour que l'appareil statistique prenne en compte suffisamment tôt les problématiques émergentes ? Enfin, cette information doit certes être recueillie et traitée avec transparence. Mais pour être débattue, elle doit aussi être accessible. Il y a eu des progrès importants. Mais en matière d'environnement, de nombreux représentants des pouvoirs

publics qui détiennent des données sur le terrain ignorent encore, malgré la convention d'Aarhus, que l'information est de droit.

Comment progresser ? Nos systèmes comportent de nombreuses lacunes : sur les inégalités écologiques et sociales ; mais aussi sur les estimations des emplois créés par l'investissement de millions d'euros en matière d'environnement, si l'on en juge par les difficultés du MEEDAT à le faire. Enfin, les enjeux de la biodiversité sont phénoménaux. Lorsque les perspectives du GIEC se confirmeront quant aux fonds océaniques, il sera déjà trop tard pour agir. FNE est paraît-il le premier producteur de données en matière de biodiversité en France. En 2005, nos réseaux d'associations ont produit près de 500 000 données et 1 320 rapports d'expertise. Il apparaît cependant que les besoins qui vont se développer à l'avenir, sont sans proportion avec les effectifs de ces réseaux (FNE) de bénévoles sur le terrain. Et coté moyens publics, la situation s'annonce pire avec un manque accru d'experts de la biodiversité.

En conclusion, il faut évidemment changer d'échelle et disposer des outils d'évaluation et de construction de la gouvernance. Nous avons rédigé 40 propositions pour des territoires robustes et désirables. Elles indiquent que les systèmes d'observation doivent être profondément remaniés.

Magali DEMOTES-MAINARD

Je ferai un retour d'expérience sur le travail réalisé en Midi-Pyrénées en coopération avec le Conseil régional. C'était la première fois qu'étaient construits des indicateurs de développement durable pour une région et il s'agissait en outre d'un exercice d'appropriation d'indicateurs par des personnes qui n'étaient pas à l'origine de leur définition.

Ce projet innovant s'inscrivait dans le cadre de la démarche Agenda 21 de la Région. Il a été initié en 2003 car la région souhaitait réaliser un diagnostic territorial préalable à l'élaboration collective d'un plan d'actions. Nous sommes partis des 45 indicateurs de développement durable de l'IFEN sans questionner cette démarche. Ces indicateurs ont une architecture en cinq axes et dix modules fondée sur les principes du développement durable avec une transversalité et une analyse ciblée sur les trois enjeux du développement durable.

Dans la publication, chaque indicateur sélectionné est présenté avec une explication sur sa pertinence. Puis il a fait l'objet d'une analyse et d'une ou plusieurs représentations graphiques. L'Insee a passé pour ce projet une convention avec le Conseil Régional. Le comité éditorial regroupait l'Insee, le Conseil régional, l'Agence régionale pour l'environnement, la DIREN et la DRAF, avec l'appui méthodologique de l'IFEN. Des experts locaux étaient consultés sur chaque fiche.

Certains indicateurs de l'IFEN n'étaient pas pertinents au niveau régional. D'autres ne nous ont pas paru pertinents en soi. D'autres enfin ont été adaptés pour l'être davantage à ce niveau géographique. Par ailleurs certains indicateurs n'étaient pas disponibles par région (transport de voyageurs, dépenses de formation continue, comportement des ménages...). Nous avons en revanche ajouté des indicateurs supplémentaires qui semblaient illustrer des enjeux particuliers à la région (érosion des sols, pression du tourisme sur l'immobilier, endettement des ménages).

Nous avons ensuite chiffré et analysé les indicateurs ce qui a suscité certaines adaptations qui peuvent être source de réflexion. A la fin de l'exercice, nous nous sommes rendu compte que certains éléments étaient implicites et qu'il fallait les faire ressortir pour avoir un arrière-plan de la région : pour cela nous avons rajouté une fiche sur les ressources naturelles et culturelles de la région. Pour illustrer la capacité de la région à reproduire son patrimoine culturel, nous avons aussi remplacé un indicateur de l'IFEN relatif aux jeunes sans qualification (non disponible au niveau régional) par un proxy relatif à l'illettrisme : mais, ce nouvel indicateur est apparu à certains beaucoup plus à relier à la thématique des inégalités, ce qui montre la nécessité d'un regard croisé sur les indicateurs retenus. Bien qu'ayant le caractère d'un indicateur synthétique, au moins pour la dimension environnementale, l'empreinte écologique a été retenue comme un indicateur comme les autres. Nous ne sommes pas entrés dans le débat sur sa pertinence dans la mesure où il illustre des caractéristiques de la région validées par ailleurs.

L'IFEN avait retenu des indicateurs de création et de cessation d'entreprise pour traduire la capacité de rebondissement d'une économie : or nous nous sommes aperçus qu'ils ne traduisaient pas cette

réalité. Nous les avons donc remplacés par une analyse de la spécialité sectorielle de l'économie régionale (ce qui permet de décrire le poids de l'aéronautique et de la sous-traitance liée) et par une étude de l'effet géographique spécifique hors spécialisation sectorielle, qui apparaît favorable à la région, en liaison avec ses capacités innovantes. Enfin, un indicateur IFEN concernait la spécialisation des exploitations agricoles et les pratiques des rotations culturales. Implicitement cet indicateur supposait que des exploitations trop spécialisées, - mono-actives -, étaient une source de vulnérabilité économique du fait de la mono-activité et d'une pratique intensive néfaste à la protection des sols. Ceci a provoqué un débat à l'issue duquel nous avons renvoyé la pratique de rotation culturale agricole à la fiche sur l'érosion des sols et traité de la vulnérabilité de l'agriculture à travers la vulnérabilité économique, c'est-à-dire la dépendance des exploitations aux prix des marchés mondiaux et au poids de l'endettement.

La publication ne propose pas de synthèse : cependant des messages pouvant servir de fil rouge pour porter un diagnostic ressortent de manière récurrente à travers différents indicateurs. D'abord, Midi-Pyrénées est une région peu dense, vaste, sans grande contrainte géographique, avec un problème structurant d'étalement urbain, d'artificialisation des sols, de consommation d'espace et d'énergie. D'un autre côté, certains éléments de la qualité de la vie y semblent plus favorables que dans d'autres régions, non pas au travers des indicateurs de revenus, mais avec un meilleur niveau de diplôme, moins d'illettrisme, moins de suicides, une participation électorale plus assidue. Ainsi des indicateurs analysés indépendamment les uns des autres permettent néanmoins de dégager une image d'ensemble cohérente.

L'ouvrage a été publié en septembre 2007 et nous alimentons depuis lors un tableau de bord sur Internet qui sera actualisé chaque année. En novembre 2007, nous avons organisé un séminaire du CRIES sur la problématique de la mesure du développement durable. La réflexion méthodologique se poursuit de manière à enrichir le travail initial, avec une veille sur les autres expériences.

Didier JOUVE

Il ressort de ces propos qu'il est difficile de séparer l'indicateur de l'objectif. Le PIB sert par exemple à mesurer une certaine augmentation de la richesse. Mais, comme il mesure à la fois l'effort de guerre et les actions sociales, il s'avère difficile à utiliser pour le développement durable. Par ailleurs nous avons peu abordé la manière dont ces indicateurs sont appropriables par les citoyens et peuvent alimenter une dynamique. Pourtant ce sujet n'est pas le moindre des enjeux.

Denis COUVET, Museum - CRBPO et École polytechnique

A propos de la biodiversité, nous constatons effectivement un manque cruel de données. Dans ce domaine, il faudrait sans doute se doter d'un observatoire national, travaillant en concertation avec les observatoires régionaux qui sont en train de se monter et disposent parfois de moyens qui ne sont pas négligeables. Il y a besoin d'une coordination nationale. À ce sujet le Museum a un certain nombre de propositions à faire, en mettant à disposition des protocoles et en s'appuyant sur les associations et les réseaux de naturalistes, sur les collectivités locales et sur Les entreprises, en prenant l'exemple de l'expérience réussie sur les oiseaux communs qui fournit un des indicateurs principaux de suivi de la stratégie européenne. Une initiative mondiale, GEOBON, vise à concevoir ce système d'information sur la biodiversité au niveau mondial en utilisant les différents morceaux existants (images satellites, stations de recherche à long terme, inventaires et suivis...).

Le moment est sans doute favorable. Il faut certes quelques moyens humains mais le cout apparaît raisonnable. Nous avons récemment assisté à une réunion d'experts sous la houlette de la fondation pour la recherche sur la biodiversité et nous avons essayé de chiffrer ce qu'il fallait pour construire un observatoire, un système d'indicateurs qui se base sur des modélisations un peu solides et élaborer des scénarios. Des propositions existent et il suffirait de quelques moyens pour que ces propositions soient actualisées.

Christian GARNIER

Les Conseils régionaux peuvent désormais développer une compétence sur les inventaires de biodiversité. Certains, par exemple en Alsace, développent avec nos associations des expériences de coopération très intéressantes. La méconnaissance que nous avons est inégalement répartie sur le

territoire français : sans parler de l'outre-mer qui est pourtant un enjeu mondial, nous avons certains trous béants sur le territoire métropolitain et aussi sur le milieu littoral et marin, même si l'Ifremer travaille fait du très bon travail.

Bernard KALAORA

Nous avons beaucoup parlé des indicateurs de développement durable et des Agendas 21. Cependant je suis surpris que les indicateurs ne paraissent pas s'adosser davantage à des projets de territoire mais relèvent plutôt d'un exercice technique. Quelles sont les conséquences sur l'action publique et en terme de transformation des systèmes de gestion, y compris ceux des secteurs et des entreprises ? On en a très peu parlé.

Didier JOUVE

Toutes les démarches menées visent à construire avec la population de vraies politiques publiques qui soient cohérentes entre elles, adaptées aux territoires et disposant d'objectifs clairs. L'agenda 21 est le cas typique de la territorialisation et de la mise en cohérence des dispositifs.

Julie CHABAUD

L'objectif de cette présentation était de formuler des demandes au Cnis par rapport à un projet de territoire et non pas de discuter de ce que serait un projet de territoire. L'agenda 21 est évidemment un projet territorial d'actions de développement durable. On ne s'amuserait pas à en faire s'il ne nous servait à rien. Par exemple une de nos actions est un observatoire des paysages. Concrètement ceci se traduit par une charte des paysages dans les « portés à connaissance » des SCOT (schémas concertés d'organisation du territoire) et des PLU (plans locaux d'urbanisme). Il s'agit d'une révolution culturelle qui passe par des actions concrètes. Les indicateurs nous aident à démontrer leur utilité.

Didier JOUVE

Nous avons aussi besoin de l'expertise citoyenne ce qui requiert l'utilisation de données accessibles à tous.

Jacques RICHARD, professeur à l'Université Paris Dauphine

Madame Chaubaud, lorsque vous décidez de l'amélioration des actions, les associez-vous à des objectifs standards pour étayer vos politiques ? Votre périmètre d'action englobe-t-il également les activités privées des entreprises et leurs performances, notamment environnementales ? Enfin, votre politique vise à gagner sur les trois tableaux. Mais si une entreprise crée de la richesse et pollue davantage, quel est finalement le critère que vous retenir ?

Julie CHABAUD

L'objectif de ces actions est une transformation sociale et culturelle, grâce à une approche très pragmatique et bornée dans le temps qui puisse être évaluée. Nous ne disposons pas de standards globaux. Mais nous avons, au moment du diagnostic préalable, fait une étude prospective et défini des objectifs par champ. Dans l'idéal, nous associons les activités privées à nos actions et entretenons des liens avec les entreprises innovantes, les chambres de commerce ou les organisations professionnelles puisque l'objectif est bien de réunir toutes les parties prenantes. La pratique n'est évidemment pas chose simple et nous devons organiser beaucoup de concertation. Nous avons notamment le souci d'accompagner les entreprises locales pour qu'elles répondent à une commande publique durable et non pas de favoriser les grands groupes. Enfin, pour répondre à la dernière question, les politiques privilégient évidemment la création de richesses et d'emplois sur le territoire dans une période de tension économique.

Stéphane WEISS, Communauté urbaine de Lyon

Je souhaite saluer le travail réalisé en Midi-Pyrénées sur le choix des indicateurs qui peuvent être déclinés au niveau communal et cantonal. Cela permet de disposer d'informations partagées. Le choix

de juxtaposer les données donne une souplesse qui laisse l'indicateur à sa place, en tant que moyen et non comme fin.

Odile BOVAR, Responsable de l'Observatoire des territoires de la DIACT

L'Observatoire des territoires essaie, dans un cadre partenarial, de disposer d'un référentiel national territorialisé à proposer à différents publics qui ont une démarche de définition d'indicateurs de développement durable.

Nous nous proposons d'avoir une visée opérationnelle en réunissant les différents acteurs, y compris les producteurs d'informations statistiques. Il s'agit d'alimenter la réflexion. Le défi est de prendre en compte le besoin de déclinaisons et de visibilité sur les thématiques et les enjeux pointés au niveau européen et national et en même temps d'être à l'écoute des territoires pour prendre au mieux en compte les demandes qui abordent ces thèmes, mais sous des angles différents. Il ne s'agit pas du tout d'établir un palmarès des régions et des territoires, mais de pouvoir, avec ces approches territoriales, aider à identifier les territoires à enjeux, et proposer des analyses de la diversité des territoires qui intègrent le développement durable et permettent aux élus et aux acteurs publics de partager une nouvelle façon d'envisager l'aménagement du territoire.

Françoise DUTHU, Université Paris X

Comment faire la jonction, au niveau méthodologique, entre Midi-Pyrénées et la Gironde ? Comment sont intégrés les nouveaux enjeux de la comptabilité nationale ? Cette démarche me semble manquer de ligne directrice qui articule les différents travaux.

Florence JANY-CATRICE

Par rapport à l'empreinte écologique, je voudrais souligner qu'il s'agit tout de même d'un outil puissant même s'il faut débattre de ses limites. Par ailleurs La participation des citoyens ne doit pas, à mon sens, se cantonner à la validation de choix d'experts. Enfin la richesse d'un certain nombre d'enquêtes est confrontée au fait qu'elles ne peuvent être régionalisées alors que leurs sujets intéressent les compétences des collectivités territoriales. C'est le cas par exemple de la qualité de l'emploi en région.

Didier JOUVE

Ce sujet se révèle extrêmement riche. Il faut construire des triangles entre les élus, les experts et les citoyens pour élaborer les politiques publiques. Des outils adéquats doivent être définis pour construire des décisions publiques partagées : ces outils renvoient moins à des constructions théoriques avec des déclinaisons techniques qu'à des modifications de culture. Il faut prendre en charge un ensemble de cohérences qui ne peuvent être listées sur un document technique du type check-list. Les acteurs doivent donc modifier leurs façons de voir et leurs cultures et les élus doivent intégrer de nouvelles bases à la prise de décision : là où ils s'interrogeaient auparavant sur le coût d'une mesure et son impact sur l'électorat, il importe qu'ils intègrent dorénavant au moment de décider les préoccupations d'efficacité économique et sociale, de responsabilité écologique et de concertation avec les acteurs. Ce serait déjà une étape importante pour le développement durable. Ensuite, avec des indicateurs bien renseignés, on vise une montée en puissance de cette approche.

Conclusion

Michèle PAPPALARDO

Déléguée interministérielle au développement durable

Nous sommes plusieurs dans cette assemblée à avoir assisté hier à une table ronde sur le développement durable et les indicateurs du territoire. J'en conclus que ce sujet intéresse beaucoup de monde et je constate qu'il a considérablement progressé. Il est maintenant considéré d'un point de vue très opérationnel, loin des discussions philosophiques qui prévalaient jusque récemment. Il ne faut pas pour autant arrêter de réfléchir sur les points stratégiques. Mais il faut aussi savoir définir les indicateurs à utiliser pour aider les élus à définir, mettre en œuvre et évaluer les politiques de développement durable. Nous devons nous inscrire dans cette situation très opérationnelle, pour choisir les meilleurs indicateurs du moment, tout en continuant à progresser en termes de recherche expérimentale sur ces sujets où les difficultés demeurent. Je suis très frappée des progrès réalisés et de la manière réaliste dont sont considérés les travaux.

En tant que Commissaire général au développement durable, je félicite le Cnis d'avoir inscrit le thème du développement durable dans les priorités à moyen terme du système statistique public. Je ne peux que vous encourager à continuer. Les exposés étaient très riches et illustraient en même temps la diversité des travaux. Il est nécessaire de continuer à chercher sur des axes différents : ce foisonnement constitue une des richesses du développement durable même si cela participe aussi de ses faiblesses.

La loi de programme a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Pour appliquer cette loi, nous aurons besoin de nous doter d'indicateurs nous permettant de déterminer au mieux nos politiques publiques et de les suivre.

La participation des citoyens à ces réflexions et au choix des indicateurs s'avère nécessaire. Les citoyens prennent aujourd'hui conscience de l'importance de ces problématiques. Nous le constatons notamment dans la publicité qui utilise des vocabulaires flous comme l'économie verte, le PIB vert.... J'attends que nous arrêtons ensemble des définitions pour communiquer aux citoyens des données, des explications et des concepts plus clairs que ceux utilisés aujourd'hui. Ce travail n'est pas évident. Mais il s'avère nécessaire pour que nos concitoyens n'aient pas le sentiment de se perdre dans une réalité nébuleuse.

De nombreux travaux ont déjà été réalisés ; certains doivent être repris. Nous sommes confrontés à deux difficultés. En premier lieu, le sujet est conceptuellement difficile : comment mesurer la valeur des biens publics globaux comme l'air, la nature ou la biodiversité qui ne font pas l'objet d'échanges marchands ? Comment actualiser les données ? Comment prendre en compte le bonheur, le bien-être, l'épanouissement individuel ou collectif ? Ces sujets sont difficiles à appréhender et il convient donc de se mettre d'accord sur un certain nombre de définitions et d'objets à mesurer. La seconde difficulté concerne le cloisonnement : nous avons travaillé pendant des années avec des systèmes très verticaux et nous disposons de statistiques économiques sociales et environnementales malgré certains manques. Il faut désormais parvenir à croiser les données pour obtenir un ensemble plus cohérent. La transversalité n'est jamais facile. Mais elle s'avère absolument indispensable pour construire des indicateurs de développement durable.

Je souhaite vous faire part de certains vœux. La stratégie nationale de développement durable sera prochainement officiellement relancée pour mieux l'articuler avec la stratégie européenne, mais sans limiter ses ambitions. Les indicateurs devront être révisés, même si un premier travail a déjà été fait en 2006 : les progrès devraient porter sur une meilleure articulation entre les différents piliers du développement durable. Cela implique une coopération renforcée de tous les services statistiques autour de cet exercice de stratégie nationale, ce qui aura évidemment pour vertu de faire travailler ensemble tous les ministères. Ce document devra être plus pédagogique que le précédent de manière à ce que nous puissions mieux communiquer dessus. Le précédent document était effectivement très massif, très difficile à utiliser en communication, même s'il avait le mérite d'exister. Il était sans doute davantage une collection de plans d'actions qu'une réelle stratégie. Le nouveau

document ne devrait pas dépasser 40 pages et être nettement plus pédagogique. Il faudra sélectionner des indicateurs qui pourront facilement être appréhendés par les citoyens. Je souhaite que vous contribuiez à atteindre cet objectif de simplification et d'efficacité de l'ensemble de la stratégie.

Deuxième vœu, sur les territoires. La DIACT et le Commissariat général initient une nouvelle phase de travaux pour aller au-delà des neuf indicateurs existants disponibles sur les territoires. Nous étudions les précédents travaux pour clarifier la situation et dégager non pas un tronc commun mais un ensemble suffisamment large pour que les territoires puissent y trouver les indicateurs qui leur conviennent ou les adapter à leur projet. La démarche en cours est bonne. Et j'attends que ces travaux aboutissent dans quelques mois à aider réellement les territoires à avancer, alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à travailler sur ces sujets.

Troisième vœu sur les éco-entreprises. Une des priorités actuelles concerne le développement des écotechnologies. Nous devons mieux connaître les éco-entreprises, leur périmètre, leurs activités, les emplois concernés etc.... Les systèmes statistiques n'ont pas été conçus pour donner des chiffres sur ces éco-entreprises. Il faut retravailler à partir des éléments disponibles. Un comité stratégique des éco-industries a été créé, sans que son périmètre ait été précisément défini. Mais on ne peut en rester là. Nous avons besoin de décrire l'existant, de définir des objectifs et de disposer d'informations conjoncturelles pour vérifier l'efficacité des politiques menées. Un groupe de travail doit réunir sur ce sujet l'Insee, le service d'observation et de statistiques (SoeS) du Ministère, le Sessi, l'Ademe et ceux qui le souhaitent.

Sur la comptabilité environnementale et les indicateurs synthétiques du développement durable, le Grenelle prévoit que la comptabilité nationale devra intégrer en 2010 de nouveaux indicateurs des mesures des biens publics environnementaux globaux. Cette question est importante. Nous devons d'autant plus viser cet objectif stimulant que les parlementaires viennent de fixer qu'ils seront très probablement les premiers intéressés par la réponse qui leur sera donnée. Les avancées sur ce travail pourront être proposées à la coopération internationale, ce qui nous donnera l'opportunité de jouer un rôle moteur sur cette question. Je suis très heureuse de la collaboration qui s'est instaurée entre l'Insee et le Service d'observation des statistiques (SoeS) du Ministère sur ces travaux complexes sur lesquels je vous fais toute confiance pour avancer.

A propos de la « consommation durable », nous éprouvons des difficultés à en définir la notion et à la mesurer : qui est le consommateur durable ? Comment décrire les inégalités sociales de ce type de consommation. C'est un axe de travail très important. En effet la consommation est un moyen important pour parler à nos concitoyens de développement durable, d'autant que chacun est directement concerné et peut modifier son comportement.

En matière de gouvernance, la loi Grenelle prévoit que l'État développera la production et la collecte d'informations sur l'environnement et les organisera de façon à en garantir l'accès. Nous préparons ainsi depuis quelques mois la création d'un portail des données environnementales, sous la responsabilité du Commissariat général. Ce portail sera mis en place au premier trimestre 2009. Il a pour objectif de permettre l'accès de tous à ces données environnementales. Ces informations sont fondamentales et un comité de pilotage sera créé dans le cadre d'une gouvernance à cinq. Le Cnis travaille déjà dans cette configuration depuis longtemps ce dont je le félicite. Et j'espère qu'avec cette gouvernance à cinq, vous réaliserez des progrès très rapides sur les statistiques concernant les problématiques de développement durable. .

Perspectives pour la statistique publique

Jean-Pierre DUPORT

Vice-président du Cnis

Je souhaite tout d'abord remercier l'équipe du secrétariat du Cnis et Louis de Gimel qui ont organisé cette journée. A l'issue de cette rencontre, je n'aurais pas la prétention d'énoncer tout ce que nous mettrons dans le programme de moyen terme sur le développement durable. Les deux rencontres que nous avons organisées en septembre et en octobre sur les statistiques régionales et locales et sur le développement durable ont été, je crois bien choisies, d'autant qu'elles s'appuient l'une l'autre, les différents thèmes ayant été abordés lors des deux rencontres. Il y a une aspiration très forte à disposer d'une information localisée. Faut-il pour autant descendre systématiquement jusqu'à un niveau très fin ? Nous devons réfléchir à ces points lorsque nous définirons les priorités.

Je suis très sensible aux propos tenus sur la démocratie statistique, notamment par J. Gadrey, et ceci rejoint mes préoccupations sur le rôle et la place des associations dans l'ensemble du dispositif statistique. Le Cnis doit, dans ses priorités, considérer comment il peut mieux connaître la richesse du mouvement associatif, ce qui est un élément du développement durable et une exigence démocratique. Je suis moins sévère sur la démocratie participative que d'autres intervenants, car je trouve qu'il s'agit d'une première étape qui n'est pas si négative. Cette démocratie statistique ne pourra se développer dans la durée qu'en popularisant l'information statistique. Il s'agit d'une réelle exigence pour le Cnis.

Dans la ligne des propos de la matinée, notamment ceux tenus par Mme M. Elbaum, je suis très sensible au fait que nous devons trouver un équilibre entre les approches systémiques et les approches analytiques. Si tous les sujets relevaient du développement durable et si nous ne faisons pas attention à définir un certain nombre de points d'entrée dans cette problématique, nous pourrions nous égarer.

Nous tiendrons bien évidemment compte des vœux formulés par Mme la Déléguée interministérielle au développement durable. Dans la nouvelle configuration du Cnis, suite à la loi de modernisation de l'économie, des commissions thématiques devraient remplacer les formations ; il semble évident qu'il devra y avoir une commission autour du développement durable qui sera le lieu de la concertation avec les utilisateurs nationaux et locaux et notamment les associations, comme avec l'ensemble des services statistiques ministériels, au premier rang desquels le Service de l'observation et de la statistique (SOeS).

Nous ne devons pas oublier les problèmes d'arbitrage que connaîtra l'Insee entre séries longues et urgences. Il y a un débat de fond entre ce qui doit être réalisé pour répondre à l'urgence d'une politique et la nécessité, sur des sujets liés au développement durable, de travailler dans la série longue.

Je remercie tous les présidents des différents ateliers qui ont animé leur table ronde ainsi que les intervenants.

Document rédigé par la société Ubiquis et revu par le secrétariat du CNIS
<http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com - Tél. 01.44.14.15.16